

Table des matières

Introduction et choix de la problématique	5
Motivations personnelles et professionnelles	5
Liens avec le Travail Social	6
Question de départ	7
Objectifs de la recherche	7
Cadre conceptuel	8
L'enfant et son développement	8
□ L'enfance	8
La parentalité	14
□ La définition de la parentalité	14
□ Le rôle de l'adulte	15
Le placement	17
□ Les lois et ordonnances au niveau fédéral	17
□ Les lois et ordonnances au niveau cantonal	17
□ La famille d'accueil, actrice primaire au centre du placement	18
□ La famille d'origine face au placement	20
□ L'enfant au centre du système d'accueil	21
Synthèse des concepts théoriques	22
Question de recherche	24
Hypothèses	24
Hypothèse 1	24
□ Sous-hypothèse 1.1	24
□ Sous-hypothèse 1.2	25
Hypothèse 2	25
□ Sous-hypothèse 2.1	25
□ Sous-hypothèse 2.2	25
Démarche méthodologique	26
Terrain	26
Échantillonnage	26
Technique de récolte de données	27
Risques spécifiques liés à la démarche	27
Analyse des données	28
Retour sur les entretiens	28
Vérification des deux sous-hypothèses de la première hypothèse	28
□ Sous-hypothèse 1.1	28
□ Sous-hypothèse 1.2	31
Vérification des deux sous-hypothèses de la deuxième hypothèse	33
□ Sous-hypothèse 2.1	33
□ Sous-hypothèse 2.2	35
Conclusion de l'analyse	37
□ Synthèse de l'hypothèse 1	37
□ Synthèse de l'hypothèse 2	38

<i>Pistes d'action</i>	39
<i>Limites du travail de recherche</i>	43
<i>Bilan</i>	44
<i>Conclusion</i>	45
<i>Bibliographie</i>	46
<i>Tableau des illustrations</i>	47
<i>Annexes</i>	48
Annexe 1 : Grille d'entretien vierge.....	48
Annexe 2 : Accord de consentement vierge.....	55
Annexe 3 : Grille d'analyse vierge.....	56

Introduction et choix de la problématique

Mon Travail de Bachelor s'intéresse aux enfants placés en famille d'accueil. L'intérêt est de travailler sur les principales personnes concernées par cette situation de placement : les enfants, la famille d'origine et la famille d'accueil.

Selon l'Association professionnelle pour l'éducation sociale et la pédagogie spécialisée (2018), le nombre d'enfants placés en Suisse, entre 2015 et 2017, était d'environ 19'000 dont 5'800 en familles d'accueil. Ces chiffres montrent que de nombreuses familles doivent faire face à des séparations. Les familles d'accueil, les institutions et accueils de jour sont alors importants lors des procédures de placement. Et au Jura, qu'en est-il des placements en famille d'accueil et qu'en est-il des enfants ?

Pour ce travail, j'ai donc choisi de m'intéresser aux enfants placés en famille d'accueil dans le Canton du Jura. Mon intérêt se porte sur ce qu'ils vivent dans ces foyers qui ne sont pas les leurs. En effet, passablement d'enfants sont touchés par ces perturbations qui déstabilisent leur vie entière. Ils sont déplacés de leur famille d'origine, placés dans une ou plusieurs familles d'accueil, dans des environnements totalement inconnus. Placement à court, moyen ou à long terme, tout ceci se définit par la situation familiale et cela peut changer à tout moment. Dès le moment où une procédure de placement est déclenchée, cela signifie que la vie de l'enfant est perturbée. L'importance est de le protéger et c'est ce qui m'intéresse.

Comme dit ci-dessus, rien n'est figé et les habitudes des enfants en question sont quelques peu perturbées. Le fait d'avoir travaillé à plusieurs occasions avec des enfants me touche et il est, selon moi, important qu'ils soient avec leurs familles d'origine. J'ai une vision plutôt négative du placement mais il est tout à fait probable que je me trompe et que ce soit positif pour l'enfant et son développement. Ce sont des questionnements auxquels je fais face et auxquels j'aimerais répondre.

De nombreuses lectures décrivent ce que les enfants vivent lors de ces déplacements, mais qu'en est-il pour leur avenir ? Il serait intéressant de s'interroger sur ce que ces enfants deviendront après avoir été placés. Dans mon travail, je vais donc m'intéresser aux personnes adultes qui ont été placés au cours de leur enfance.

Motivations personnelles et professionnelles

Cette recherche touche à ma propre situation familiale, cela déclenche de grandes motivations personnelles. Il est nécessaire de savoir que j'ai vécu le divorce de mes parents étant petite et que j'ai par la suite été adoptée symboliquement par mon beau-père, notamment en prenant son nom. Et je le considère encore plus comme mon père depuis ce moment.

Il est vrai que j'aurais pu être placée en famille d'accueil au moment de la séparation, mais ça n'a pas été le cas. Encore aujourd'hui, je me demande ce que cela aurait eu comme conséquences sur ma vie actuelle. Aurais-je la même vie, les mêmes valeurs, les mêmes principes ? Comment est-ce que j'aurais évolué après un placement en institution ou en famille d'accueil ? Qui serais-je ?

Ces quelques questions me donnent envie d'entamer des recherches sur ce que sont devenues les personnes placées en famille d'accueil. Grâce à ce travail, j'espère avoir une meilleure compréhension et une meilleure connaissance des enjeux qui gravitent autour de ce sujet.

Au niveau professionnel, j'ai effectué ma première période de formation pratique dans un foyer avec des enfants et des adolescents. Mon questionnement a donc commencé avec une situation que j'ai vécue professionnellement. Le jeune était placé en foyer durant la semaine et en parallèle, il était en famille d'accueil certains week-ends, tout en ayant contact avec sa famille d'origine. L'enfant était alors divisé entre toutes ces personnes et cela faisait partie de son quotidien. Il a appris à faire avec, il a dû développer un nombre inimaginable de relations entre le milieu institutionnel, les membres de la famille d'accueil, la famille d'origine et tous les autres acteurs. Cela ne semblait pas lui poser de problème, toutefois son organisation de vie était assez complexe et comparable à celle d'un adulte. Cela a provoqué chez moi un questionnement et m'a quelque peu déstabilisée. Je me demande à quel point c'est perturbant du point de vue de l'enfant. J'ai donc envie de travailler et approfondir mes connaissances par rapport à leurs ressentis et leurs vécus lors du placement, maintenant qu'ils sont adultes.

J'ai pu remarquer, durant ma formation, que le nombre de placement est très élevé. Lorsque les jeunes quittent le foyer, de nouveaux arrivent et cela se renouvelle sans cesse. La demande, au niveau jurassien, excède l'offre car il n'y a qu'une institution pour les accueillir. Ce manque de lieux d'accueil est un frein incontournable dans la prise en charge éducative mais qu'en est-il des familles d'accueil ? Est-ce que cette pratique est couramment exploitée dans le canton ? Je me questionne sur ces insuffisances cantonales et ce travail, je l'espère, me permettra de répondre à la plupart de mes interrogations.

Liens avec le Travail Social

Les travailleurs sociaux sont généralement confrontés à des systèmes de placement pour différentes catégories de personnes : enfant, adolescent, jeune adulte, adulte ou personne vieillissante et cela dans différents domaines d'action. L'intérêt de ce travail est d'avoir une réflexion sur les enjeux rencontrés au cours d'un placement en famille d'accueil, et plus particulièrement pour les personnes devenues adultes.

Les différents champs du travail social interviennent de diverses façons dans la vie des bénéficiaires et cela implique une forme d'accompagnement spécifique. Ce suivi est organisé, régulier et il prend en compte les besoins spécifiques de chacun. Une évolution, qu'elle soit positive ou négative, s'opère entre le début et la fin de l'action. Des moyens seront mis en place tout au long de l'intervention mais qu'en est-il de la suite ? Les personnes passent d'une prise en charge continue à une coupure totale. C'est pourquoi il est important d'aller questionner ce processus de placement, ces différents vécus, avant, pendant et après pour avoir des connaissances à ce sujet. Tout ceci est une aide et un avantage pour mon futur professionnel car j'aurai quelques connaissances et un nouveau regard sur ce système de placement. Cela m'aidera à comprendre et à me rapprocher au mieux de ce que vivent les personnes placées.

De plus, la place de l'enfant est importante dans notre société actuelle. Il est mis au centre des préoccupations, des lois, des nouveautés. De ce fait, l'intérêt supérieur pour l'enfant est un élément essentiel en tant que travailleurs sociaux. Notre rôle est d'accompagner ces jeunes dans leur parcours de vie, avec les difficultés qu'ils rencontrent.

Question de départ

Mon intérêt et ma détermination à travailler sur le thème des placements d'enfants en famille d'accueil ne fait plus aucun doute. Ce sujet s'accorde à mes valeurs, mes motivations ainsi qu'à mes principes d'action au quotidien qui sont la solidarité, l'accompagnement, l'écoute et tout simplement, l'humain.

Cela soulève en moi de nombreuses interrogations :

Quel regard porte l'enfant sur la procédure de placement ? De quoi se souvient-il ? Comment les jeunes se développent-ils pendant et après le placement ? Est-ce que l'enfant arrive à s'intégrer socialement au sein de la famille d'accueil ? Est-ce que ses habitudes de vie sont déstabilisées ? Les liens persistent-ils avec la famille d'origine et avec la famille d'accueil ? Comment s'en sortent-ils après avoir été placés ? Est-ce que c'est une opportunité d'être dans une famille d'accueil ? L'enfant est-il considéré comme une personne à part entière ou comme un enfant dépourvu de « pouvoir » ?

Ces quelques questions sont pertinentes et m'amènent à ma question de départ :

Quels sont les enjeux pour un enfant, placé en famille d'accueil, du point de vue de son développement personnel et quels sont les enjeux en termes de parentalité ?

Objectifs de la recherche

J'ai défini un certain nombre d'objectifs dans le but de répondre à ma question de départ. Ils me serviront à avoir un fil conducteur tout au long de cette recherche. Les voici :

- Développer la compétence 11 du référentiel de compétences décrit par la HES-SO. Cette compétence est la suivante : « Participer à une démarche de recherche ».
- Comprendre les différents liens qu'entretient l'enfant au cours d'un placement, avec sa famille d'accueil ainsi qu'avec sa famille d'origine.
- Prendre connaissance (sens large) des différents éléments concernant les familles d'accueil, au niveau du droit, des liens avec les enfants placés ainsi que sur le système de placement.
- Développer mes connaissances dans ces différents domaines afin de me permettre d'avoir un bagage professionnel conséquent dans ce domaine. Ce sont des situations que je pourrai rencontrer dans ma pratique professionnelle future, mais également dans un contexte personnel. Cela me servira donc tout au long de ma vie.

Cadre conceptuel

Afin de pouvoir travailler sur le thème des enfants placés en famille d'accueil, je distingue trois axes différents à exploiter : l'enfant, la parentalité et le placement.

L'enfant et son développement

Dans cette première partie, l'intérêt se place sur l'enfant car c'est la personne la plus concernée dans une situation de placement.

- L'enfance

La définition de la période de l'enfance, dans le dictionnaire des sciences humaines (2004), démontre que c'est un concept développé à partir du 16^{ème} siècle. Avant cela, les enfants étaient considérés de la même manière que les adultes. Cependant, les visions sur cette période de vie ont progressivement changé, tout comme l'éducation qui n'est plus la même. La vision actuelle est d'éduquer les enfants tout en tenant compte de leurs besoins, envies et demandes au quotidien.

- Les droits de l'enfant

La plupart des besoins des enfants sont pris en compte actuellement dans nos sociétés occidentales et ceci également au niveau politique. La Convention relative aux droits de l'enfant (Etat le 25 octobre 2016) en est un bon exemple. Ce document décrit les différents éléments que les États signataires doivent respecter et mettre en place afin de favoriser leur bien-être général. L'Art. 9 al. 1 (p. 4) mentionne ceci :

« Les États parties veillent à ce que l'enfant ne soit pas séparé de ses parents contre leur gré, à moins que les autorités compétentes ne décident, sous réserve de révision judiciaire et conformément aux lois et procédures applicables, que cette séparation est nécessaire dans l'intérêt supérieur de l'enfant. [...] ».

L'intérêt supérieur de l'enfant est alors à respecter et se trouve au-dessus de tout. S'il est menacé, des mesures vont être instaurées afin de sécuriser l'enfant au mieux, que ce soit au sein ou hors de son milieu familial. Chaque personne, parents, institution, famille d'accueil ou toute personne ayant la responsabilité du jeune, a des droits et des devoirs qui doivent être respectés. La Suisse a adhéré à cette Convention le 24 février 1997, ce qui la rend responsable de veiller à ce que la population respecte tous les articles.

Ces explications mettent en évidence la protection dont la société fait preuve à l'égard des enfants. Ce souci actuel vis-à-vis des mineurs a passablement changé. Chapon (2011) donne l'exemple de l'esclavagisme qui autrefois paraissait normal, mais qui est une pratique actuellement bannie par la loi dans nos sociétés occidentales. Ce sont des normes développées suite aux changements sociétaux qui prennent en compte la protection de l'enfant.

La même auteure donne différents exemples de droits et de devoirs : ne pas négliger les besoins ; le droit à la liberté d'expression ; ne pas maltraiter ; l'obligation d'aller à l'école. Les familles doivent ainsi être, ou du moins paraître, irréprochables afin de ne pas être « entreprises » par l'Etat. Cette pression sociale est une force qui bénéficie aux personnes en danger, mais qui représente également une faiblesse. En effet, la faute est rapidement mal perçue par autrui et a des conséquences sur la vie familiale et personnelle.

- [Les stades de développement](#)

De Broca (2017) décrit les différents stades du développement de l'enfant : oral, anal, phallique, oedipien, génitale, puberté (adolescence), âge adulte. Chaque stade comporte différents objectifs qui permettent à l'enfant de grandir proportionnellement à son âge avec l'acquisition de capacités. Cette passation se fait chez tout un chacun mais de manière personnelle car certains enfants ont plus de retard ou plus d'avance sur les autres. Chaque stade a alors ses propres caractéristiques et l'enfant va acquérir des compétences au fil des âges en fonction de ses apprentissages de vie.

Suite à la définition de ces stades de développement, le même auteur explique que les apprentissages deviennent de plus en plus exigeants au fil des âges. Par exemple, les enfants âgés entre 7 et 11 ans se trouvent entre la période de la puberté et celle de l'adolescence et c'est principalement l'aspect social qui se joue ici. Le but pour l'enfant est de se socialiser, d'aller vers le monde extérieur mais aussi d'entamer des démarches de compréhension. Il doit alors faire preuve d'agilité entre sa vision et sa réflexion. Mais la socialisation n'est pas la seule caractéristique qui englobe ces stades. Il y a également le développement de la personnalité qui passe par la confiance en soi, l'identification ou le sentiment de responsabilité.

Ces indicateurs sont importants dans le développement de soi mais il se peut que des perturbations viennent l'entraver. Un placement en famille d'accueil peut en être la cause et cela peut engendrer de l'agressivité, de la négation, du déni, du refoulement, de l'anxiété, de la régression ou encore des frustrations selon De Broca (2017). Toutefois, le placement n'est pas automatiquement néfaste pour l'enfant et son développement, comme le dit Monsieur Sébastien Baettig¹. Il ajoute également qu'il y a actuellement 24 enfants placés en famille d'accueil dans le Canton du Jura et toutes ces situations sont différentes. Certaines sont plus complexes que d'autres mais elles ne sont pas forcément nuisibles pour l'enfant.

- [Les besoins de l'enfant](#)

Selon de Broca (2017), les personnes majeures ont une certaine responsabilité envers les plus jeunes. Dès la naissance, le nourrisson demande de l'aide et attend des réponses environnementales pour subvenir à ses besoins physiologiques primaires : se nourrir, s'hydrater et dormir. Ce concept est développé par Maslow (2013) dans la pyramide des besoins de l'homme et ces besoins primitifs sont d'une importance cruciale pour la continuité de la vie. Cela permet à chaque personne de survivre au quotidien et les parents sont d'une grande aide dans ce processus. La réponse de l'adulte envers l'enfant accroît la relation qui s'établit au fur et à mesure entre les deux personnes. Cette réponse est même indispensable pour le bien-être de l'enfant dans son développement psychique et physique. Cela l'aide à s'ouvrir vers le monde extérieur, ce qui est bénéfique pour exercer de nouvelles expériences et acquérir des compétences, des capacités personnelles. Ainsi, les parents aident l'enfant à devenir autonome, à grandir dans un environnement qu'il ne connaît pas au départ. Progressivement, l'exploration se fait et il s'adapte à ce qui l'entoure (de Broca, 2017).

¹ Entretien exploratoire mené avec Monsieur Sébastien Baettig, Responsable de la Protection de l'enfant aux Services sociaux régionaux RCJU. Le 04 juillet 2019.

Ces différents besoins décrits nécessitent alors une aide particulière afin d'accompagner au mieux l'enfant dans son développement. Comme le disent Salomon et Tanguay (2010), les besoins peuvent soit favoriser l'évolution, soit la freiner. Ils mettent en évidence les développements suivants : cognitif, social, personnel. Ce sont des axes de vie différents mais qui touchent la personne au quotidien. Les parents sont donc une aide fondamentale et selon les réponses données à l'enfant, il y aura des conséquences plutôt positives ou plutôt négatives.

Dès le plus jeune âge, les bébés demandent de l'aide et une réponse positive de la part de l'adulte renforce la confiance en soi de l'enfant. C'est également une sorte de repère qui développe son système d'appartenance ainsi que sa place au sein de la famille, toujours selon les mêmes auteurs. Cependant, il existe certaines situations où les parents sont peu présents dans cette réalisation des besoins et un placement hors du milieu familial est rapidement mis en œuvre car l'enfant ainsi que son développement sont mis en péril.

- [L'attachement](#)

Il existe différents types d'attachements décrits par le fondateur de la théorie de l'attachement, John Bowlby, repris par les auteurs Dugravier et Barbey-Mintz (2015). Il y a les types : sûre, insûre évitant, insûre ambivalent ou résistant et désorienté-désorganisé. Ces quatre groupes spécifiques permettent de démontrer que l'attachement joue un rôle sur la vie d'une personne dès sa naissance.

Avant de les décrire, les mêmes auteurs susmentionnés développent un concept sur les figures d'attachement. Ce sont des individus adultes qui sont présents pour satisfaire les besoins d'un enfant. Généralement, c'est la mère qui est la principale figure mais cela peut être une toute autre personne proche de l'enfant, comme le papa. La seule nécessité pour un bébé est d'avoir une figure qui subvienne à ses besoins et une attache se crée ainsi entre ces deux êtres. Ces liens grandiront au fil du temps, mais cela demande un grand investissement.

Dugravier et Barbey-Mintz (2015) expliquent également qu'il existe des figures d'attachement secondaires si la figure primaire n'est pas présente. L'enfant n'est alors pas seul face au monde extérieur, au départ inconnu, et est sécurisé par son environnement de proximité. Cependant, ce n'est pas le cas pour tous et c'est la raison pour laquelle quatre types d'attachement se différencient :

- [Type A : Attachement sûre](#)

La première catégorie décrite est l'attachement sûre. C'est un lien entre la mère ou la figure d'attachement et l'enfant où l'adulte est présent pour l'enfant pour satisfaire à ses besoins dès la plus tendre enfance. Cela augmente progressivement l'estime de soi, la confiance en soi mais aussi la confiance en l'autre. L'enfant se sent donc en sécurité et il comprend rapidement que la figure d'attachement va revenir, même si elle n'est pas présente.

- [Type B : Attachement insûre évitant](#)

Le deuxième type d'attachement se caractérise par le fait de la non-confiance en autrui. L'enfant ne va pas appeler quelqu'un pour subvenir à ses demandes, il essaie de réguler cela tout seul, comme il peut. Il va ainsi mettre en place des stratégies d'adaptation pour pallier le manque de cohérence dans la réponse parentale. Ce pourquoi il masque sa détresse émotionnelle à autrui et n'a confiance qu'en lui-même.

- Type C : Attachement insécurisé ambivalent – résistant

L'avant-dernier type est ambivalent ou résistant, ce qui veut dire que l'enfant ne sait pas où se placer dans la relation qu'il entretient avec sa figure d'attachement. Il veut être proche d'elle, demande énormément d'attention, mais il essaie de résister au réconfort qu'elle lui donne. Ce type de relation est complexe car les demandes de l'enfant peuvent être exaucées par l'adulte, toutefois il met un frein à l'action.

- Type D : Attachement désorienté – désorganisé

Le dernier point définit une figure d'attachement qui ne se préoccupe pas de l'enfant. Il y a une sorte de rejet de l'adulte, ce qui entrave les stratégies d'adaptation de l'enfant face aux événements stressants, à l'adversité par exemple. Il aura du mal à gérer ses émotions et ses relations avec autrui. Ce type d'attachement est le seul qui peut devenir pathologique pour une personne. Cela peut donc porter des conséquences sur la vie des individus se trouvant confrontés à cette situation.

Ces différents attachements se construisent progressivement chez tout un chacun mais comme nous venons de le voir, il y a plusieurs manières d'y parvenir. Il y a des personnes pour qui les interactions avec leur environnement de proximité seront favorables et moins pour d'autres. Il est donc possible qu'un déséquilibre se fasse au niveau des attaches et cela aura des conséquences sur la vie future de l'enfant. Ce sont des paramètres à prendre en compte pour chaque être humain et plus spécialement lors d'un placement.

De plus, Dugravier et Barbey-Mintz (2015) décrivent que chaque personne développe des Modèles Internes Opérants (MIO). Ce sont des modèles mentaux qui s'établissent chez une personne dès 6 à 9 mois et qui se stabilisent vers l'âge de 5 à 6 ans. Ce sont des expériences que l'enfant intérieurise dans son intellectuel pour avoir une base solide d'éléments qu'il peut aller rechercher à tout moment s'il se trouve en déséquilibre. Cela se construit grâce aux relations interpersonnelles qu'il entretient lors de sa tendre enfance.

Cependant, Dugravier et Barbey-Mintz (2015) expliquent que certains événements de vie critiques peuvent entraver ces MIO, tels qu'un accident ou une séparation. Les actions ne seront alors plus les mêmes et tout sera bousculé pour l'enfant. En outre, ces modèles agissent sur l'image que la personne a d'elle-même, mais aussi sur celle des autres. C'est donc problématique car l'enfant a de la difficulté de se protéger contre les attaques externes.

En résumé, ces modélisations internes ont donc une portée bénéfique pour que l'enfant se sente en sécurité. Si toutefois celles-ci sont néfastes, il peut y avoir des conséquences sur la vie future de l'enfant ou sur sa socialisation.

- Le processus de socialisation

La socialisation est définie par Dubar (2015, p. 80) comme une : « *"individualisation du nouveau-né"* et comme *"mouvement de construction du monde social"* ». C'est une manière de se sentir exister dans une société où celle-ci a sa propre organisation sociale. L'enfant va donc grandir avec les agencements sociaux auxquels il devra être attentif afin de respecter l'ordre au sein de sa culture d'appartenance. Cela constitue des références sur lesquelles tout un chacun peut se reposer à tout moment. Toutefois, un enfant ne grandit pas seulement avec des sortes de recommandations sociales, mais aussi avec ses expériences personnelles.

Dubar (2015) explique aussi que la socialisation est importante car elle permet à une personne de se sentir en sécurité au sein d'un environnement, comme dans une famille. De plus, faire partie d'une entité est une sorte de reconnaissance, mais ce n'est pas toujours le cas. Un enfant placé en famille d'accueil est séparé entre la socialisation d'origine et la seconde socialisation. C'est donc un cheminement particulier qui peut perturber un enfant dans son développement, ce qui peut induire une certaine fragilisation.

Troupel-Cremet et Zaouche Gaudron (2005) ajoutent qu'un individu se socialise de différentes manières, dans différents milieux de vie. Pour l'enfant placé en famille d'accueil, nous comprenons donc qu'il grandit avec plusieurs formes de socialisation, celle de son lieu d'origine et celle de son lieu d'accueil. Pour lui, une adéquation se forme entre ses familles et il ajuste ses manières de vivre et d'être en fonction de cela. L'enfant se construit avec des socialisations, parfois opposées, mais complémentaires au bout du compte.

Comme vu auparavant par rapport à la théorie de l'attachement, la socialisation est une approche qui nécessite une attention particulière quant aux besoins des enfants. C'est une réalité qui se joue au quotidien et peut avoir des conséquences sur le futur. Toutefois, ce n'est pas le seul élément pouvant porter préjudice à une personne. Il existe également d'autres facteurs qui fragilisent le développement de l'enfant et Clément et Milani (2018) utilisent la systémique pour l'expliquer. C'est un procédé qui prend en compte l'ensemble des interactions autour d'une personne pour ainsi former des systèmes et des sous-systèmes. Chaque élément, dans chaque situation, est alors influencé par ce qui l'entoure et cela fonctionne ainsi dans une famille. La dynamique familiale aura une incidence positive ou négative qui peut ou non fragiliser l'existence d'un enfant.

Les mêmes auteurs expliquent que certaines familles vivent des contextes de vulnérabilité qui ont des conséquences telles qu'un placement en famille d'accueil. Cela peut être dû à des problèmes éducatifs, financiers ou encore à de grands bouleversements comme un deuil ou un divorce. Ce sont des problèmes qui peuvent dévaster une vie de famille entière. Toutefois, Bouregda (2011) explique que ces complications touchent plus particulièrement les enfants que les adultes du fait que leur construction identitaire n'est pas terminée, ce qui peut causer des perturbations.

Cependant, il n'y a que certains exemples qui ont été cités dans le paragraphe ci-dessus. Clément et Milani (2018) évoquent la différence de chaque situation en se fixant sur les besoins de chacun, ce que relève également Durand (2014, p. 11), d'Edgar Morin :

« La pensée complexe est d'autant moins dogmatique qu'elle porte en permanence en son sein la conscience que toute connaissance est inachevée et comporte l'incertitude. »

Cette citation démontre toute la complexité du monde qui entoure les êtres humains au quotidien. C'est également une manière de prendre conscience que chaque personne se développe autrement et que les similitudes existent mais sont moindres. De plus, il se peut que des traumatismes se développent.

- L'éventuel traumatisme ?

Selon Bourrat et Olliac (2014), le traumatisme représente un événement imprévisible pouvant causer des effets psychiques. C'est un imprévu soudain pouvant entraîner de lourdes répercussions telles que l'angoisse, la mémorisation d'un traumatisme, l'interprétation difficile, la baisse du plaisir, la dépression ou voir le suicide. Cependant, le traumatisme est vécu différemment d'une personne à une autre, ce qui amène les mêmes auteurs à dire que les passages de vie seront plus traumatisants pour certains et moins pour d'autres. Le vécu et les représentations de chacun jouent ainsi leur rôle au quotidien.

Ces situations peuvent donc être plus ou moins graves mais elles diffèrent d'un individu à un autre et les conséquences sur l'environnement ou sur l'existence changeront. Un placement peut donc causer des perturbations au niveau de l'organisation physique et/ou psychique chez un enfant en plein développement. Bourrat et Olliac (2014, p. 452) vont dans ce sens en citant Ferenczi :

« [...] ces traumas précoce vont entraîner une expérience de ce qui n'a pu avoir lieu, constituant ainsi une expérience douloureuse négativante qui entraîne selon ses mots une auto déchirure, qui transforme brutalement la relation d'objet devenue impossible en une relation narcissique ».

Ces provocations soudaines peuvent alors apparaître à tout moment selon les mêmes auteurs. Il y a donc un « avant » et un « après » qui met l'individu en déséquilibre par rapport à ce qu'il connaissait auparavant. Un nouveau fonctionnement devra par conséquent être mis en place, mais cet état antérieur est difficile à accepter. Toutefois, les traumatismes ne touchent pas tout le monde ou cela ne provient pas d'une situation forcément impressionnante. Par exemple, les enfants placés en famille d'accueil ne sont pas forcément traumatisés par cette situation. Un traumatisme peut provenir d'un acte autre qui n'est pas en lien avec, comme la peur du noir par exemple. En conclusion, il est possible que le placement provoque un ou des traumatismes, mais ce n'est pas une conséquence inévitable. Celui-ci ou ceux-ci ont pu se produire précédemment ou peuvent se produire ultérieurement.

La parentalité

On ne peut pas parler du développement de l'enfant sans évoquer l'axe de la parentalité.

- [La définition de la parentalité](#)

La parentalité est un sujet vaste qui comprend plusieurs définitions selon des approches différentes. Lamboy (2009) en définit quelques-unes :

- [L'approche répressive](#)

La première est l'approche répressive qui met en avant l'augmentation des phénomènes sociaux dans notre société occidentale. La famille a subi énormément de changements et cela a des conséquences sur son mode de vie et de fonctionnement interne et externe. Les rôles et les places de chacun se sont vus transformés de par l'évolution des structures familiales. Les traditions qui autrefois primaient ne sont plus d'actualité par rapport aux nouveaux codes culturels. Il y a un manque de motivation et une diminution de l'autorité parentale que Lamboy (2009) met en avant. L'éducation des enfants n'est plus aussi stricte qu'avant et cela affecte les compétences des membres des familles. Ce qui veut dire également que ce sont probablement les comportements des parents qui affectent ceux des enfants et engendre cette augmentation des problèmes sociaux. Ici, ce sont des enjeux sociaux et c'est pourquoi la société porte un regard tout particulier sur les familles qui rencontrent des difficultés. L'approche répressive est donc d'avoir une présence sociétale pour établir un certain contrôle par rapport au sujet de la parentalité.

- [L'approche sociale](#)

La deuxième approche de Lamboy (2009) se joue au niveau social. Les individus ont une toute autre place qu'auparavant, tout comme l'enfant qui est devenu une personne à part entière. Toute personne a donc une certaine importance dans la société et ceci à différents niveaux : physique, social, cognitif et affectif. Cependant, ces différents aspects peuvent être perturbés par des soucis quotidiens tels que le travail, les relations ou encore le manque d'argent. Ce sont des éléments risqués pouvant provoquer des bouleversements sur la vie d'autrui ainsi que celles des proches. Mais ce ne sont pas des problèmes rejetés sur un seul même individu. Le problème est un ensemble qui ne forme qu'un, tout comme le disent Clément et Milani (2018) qui reprennent les lois de la systémique. La parentalité peut alors être perturbée par ces quelques aspects mais les parents ne sont pas totalement responsables dans ce cas-là comme le dit Lamboy (2009).

- [Les autres approches](#)

Lamboy (2009) définit les deux dernières approches qui sont : sociologique et psycho-éducative. Ces éléments reprennent les mêmes champs et se focalisent sur les parents envers l'enfant face à la société. De par l'évolution de la famille et de son développement au fil des générations, l'exercice de la parentalité a subi des changements. La qualité des soins, l'importance de l'être à n'importe quel âge ainsi que son développement physique et psychique, l'écoute de l'autre, la présence sont des éléments qui portent une importance toute particulière pour les parents qui ont des enfants actuellement. Ces pratiques éducatives font parties d'une certaine normalité car si cela n'est pas respecté, un rappel à l'ordre sera mis en place de la société.

Tout ce qui touche au développement de l'enfant est alors surveillé afin de favoriser un bien-être chez tout un chacun. Les parents ont donc l'obligation de veiller à cela et si ce n'est pas le cas, des comportements à risques peuvent se développer. De plus, les attitudes parentales jouent un rôle sur l'enfant en termes d'influence qui peuvent déterminer ou non ses attitudes futures.

Ces approches mettent en évidence la complexité des situations liées à la parentalité. Lamboy (2009) démontre l'existence de différentes visions sur les familles ainsi que sur leur manière de fonctionner. La perception de chacun est donc différente. L'auteure met en évidence l'importance de centrer les familles sur elles-mêmes afin que chaque membre y trouve une place qui lui est propre. C'est ce qui donne une certaine richesse familiale malgré la pluralité des perspectives qui est présente.

Par ailleurs, Émile Durkheim reprit par Lamboy (2009, p. 44) dit ceci :

« La famille d'aujourd'hui n'est ni plus ni moins parfaite que celle de jadis : elle est autre, parce que les milieux où elle vit sont plus complexes ; voilà tout ».

Cette évolution est donc à prendre en compte dans le développement de la famille, aussi bien pour les enfants que pour les parents. Le développement de l'enfant ainsi que ses systèmes d'attachement se créent dans cet espace de vie qui est le sien et les comportements de chacun y jouent un rôle. Il est alors important, pour les adultes, de porter une attention toute particulière sur les plus jeunes (Lemay, 2010).

Soussan (2007) rajoute que la parentalité est une construction identitaire pour chaque famille ainsi que chacun de ses membres. Cela représente un processus fait de filiation et d'alliances entre les parents et les enfants, dès la naissance. Devenir parent n'est pas un geste anodin car ce n'est pas forcément inné. De plus, les enfants grandissent, acquièrent des compétences au fil des âges, mais les parents ont eux aussi leur propre développement. Les adultes évoluent en même temps que les petits, ce qui peut chambouler toute une famille et peut provoquer des risques dans la parentalité.

- **Le rôle de l'adulte**

La notion de parentalité est également importante du point de vue de l'adulte, mais plus particulièrement quant à celui des parents envers leurs enfants. Ces derniers sont soumis à une forme de surveillance au niveau du droit suisse. Il existe plusieurs lois qui favorisent la protection des mineurs et des mesures protectrices de l'enfant au sein du Code Civil Suisse (Etat le 1^e septembre 2017), de l'article 307 à 312. Ces mesures sont prises si la vie d'un enfant est menacée, comme par exemple le retrait de l'autorité parentale. C'est une manière de pallier aux négligences existantes dans certaines familles pour le bien-être des enfants. Mais ce ne sont pas des mesures anodines, elles ont été réfléchies auparavant et cela pour chaque type de situation rencontrée (Dayan, 2007). La loi oblige ainsi les parents à respecter leurs devoirs et obligations afin de garantir un environnement familial favorable (Lamboy, 2009).

Un adulte doit alors exercer son rôle parental avec des éléments objectifs et subjectifs. En effet, certains devoirs sont décrits clairement à la famille, telles que les lois alors que d'autres ne le sont pas. Les parents doivent s'adapter quotidiennement et mettre en place des pratiques éducatives pour leur enfant. Lamboy (2009) décrit cela sous plusieurs champs : juridique, politique, social, psycho-éducatif et psychique.

La famille, dans son espace de vie, doit faire face à la société qui prône l'intérêt de l'enfant et qui n'hésitera pas à entraver les habitudes familiales selon Dayan (2007). Le rôle d'un adulte peut alors totalement être discrédié et la notion de vulnérabilité entre en jeu. Le même auteur dit que la pratique de la parentalité peut avoir des fonctionnements internes défaillants. Cette réalité est à prendre en compte lorsqu'une personne devient parent car il est possible que certaines choses ne se déroulent pas comme ça devrait l'être. Ce que l'auteur précise, c'est que le processus de parentalité est instable. Rien ni personne ne peut assurer un bon déroulement dans le futur. Il dit que la parentalité est un exercice de tous les jours, le rôle de parent se modifie au fil des expériences de vie. Le stress, les traumatismes, les accidents ou tout autre problème peuvent dérouter une vie de famille et cela peut avoir des conséquences sur le rôle parental ainsi que sur les enfants.

De plus, tous les parents n'ont pas les mêmes affinités avec leurs enfants. La parentalité n'est pas commune chez tout un chacun mais bien personnelle, ce qui est complexe. Certains délaissent ou même abandonnent leur enfant car les difficultés rencontrées au cours de leur vie prennent le dessus. Dayan (2007) appelle cela des « *troubles de la parentalité* » (p. 36). La souffrance est très intense et cela provoque donc des défaillances au niveau de la famille et plus particulièrement pour les enfants.

« Le parent ne peut toujours satisfaire aux conditions minimales qui permettent de conserver à son enfant les chances d'un développement harmonieux. » (Dayan, 2007, p. 28)

Cette citation décrit que les parents ne sont pas fautifs, mais Bouregda (2011) émet une explication différente à ce sujet. Le fait de devenir parent demande un certain apprentissage et ceci se développe en fonction des expériences de vie vécues quotidiennement entre un parent et son enfant. Les différentes situations qu'ils vont vivre auront donc des influences, positives ou négatives, les uns sur les autres. Un père qui est au chômage durant des années aura une influence directe sur son enfant. A l'âge adulte, ce dernier ne voudra peut-être pas trouver de travail ou ne comprendra pas forcément pourquoi lui doit aller travailler et pas son père. Ce genre de situation existe et cela peut porter de lourds effets sur le développement et la vie de l'enfant en question.

Le placement

Le droit suisse contient de nombreux textes sur les parents nourriciers et plus particulièrement sur le placement. En voici quelques-uns :

- **Les lois et ordonnances au niveau fédéral**

Il y a tout d'abord l'Ordonnance sur le placement d'enfants (Etat le 20 juin 2017). Dans ce document, le bien-être de l'enfant est primordial. Cela nous ramène à la Convention relative aux droits de l'enfant (Etat le 25 octobre 2016) qui reprend les mêmes bases que cette ordonnance en mettant l'enfant au centre de toute action.

Le deuxième texte est l'OPEE, l'Ordonnance sur la prise en charge extrafamiliale (Avant-projet : RO 2010). Cette ordonnance concerne les familles d'accueil et l'article 2, let. h (p. 2), les définit comme : « *des personnes qui offrent des places d'accueil avec hébergement chez elles, contre rémunération ou non* ». Le côté utile est mis en avant alors que le côté émotionnel est délaissé par cette définition. Ce document décrit également les principes auxquels les parents nourriciers doivent être attentifs : les différentes formations à suivre, les informations sur la surveillance de l'autorité tout au long du placement ou encore les responsabilités et les devoirs qu'ils ont envers le jeune accueilli. De plus, cette ordonnance détermine le fait que les familles d'accueil peuvent demander de l'aide à l'autorité cantonale si besoin est. C'est une offre gratuite qui permet d'établir un suivi favorable aux enfants placés.

L'OPEE (Avant-projet : RO 2010) relève un autre point essentiel dans la prise en charge : l'information donnée à l'enfant. Il est important de dire à la personne concernée ce qu'elle doit savoir, en fonction de son âge et ses capacités. C'est un droit qui doit être pris en compte par la famille d'accueil lors d'un placement.

Pour finir, au niveau fédéral, le Code Civil Suisse (Etat le 1e septembre 2017) définit divers éléments au sujet des familles d'accueil. L'article 300, al. 1, décrit les parents nourriciers comme : « *[...] père et mère dans l'exercice de l'autorité parentale en tant que cela est indiqué pour leur permettre d'accomplir correctement leur tâche* ». Ce qui est mis en avant ici est le fait que la famille d'accueil a un droit de parole. Même s'ils ne sont pas les parents biologiques de l'enfant placé, ils sont entendus au même niveau que ceux-ci. Cette loi décrit aussi les éléments concernant l'éducation, le statut juridique de l'enfant, la protection de l'enfant ou encore le retrait de l'autorité parentale.

- **Les lois et ordonnances au niveau cantonal**

La République et Canton du Jura a élaboré l'OPE, l'Ordonnance concernant le placement d'enfants (30 avril 2002). La procédure de placement est décrite au sein de ce texte et voici les points principaux y faisant référence :

- Les différentes vérifications au niveau fédéral et cantonal sont faites par l'autorité compétente pour savoir si oui ou non la communauté domestique est prête à accueillir l'enfant concerné. Pour cela, une procédure d'autorisation démarre. Certaines vérifications sont faites quant aux conditions d'accueil et un dossier se crée. On y trouve les informations suivantes : raisons, objectifs, arrivée et fin du placement. Le cadre est ainsi clair et délimite les actions pour la famille d'accueil, pour l'enfant et pour la famille d'origine. Un contrat est conclu entre l'autorité compétence et la communauté domestique qui accueille l'enfant.
- Cette procédure est en lien direct avec le Service de l'action sociale qui peut intervenir à tout moment (avant ou pendant le placement d'un enfant).

Ces différents articles et documents juridiques valident l'existence des familles d'accueil au sein de la société helvétique. Chacun a une place concrète à jouer et à suivre tout au long du placement. Tous ont des droits, des devoirs et des responsabilités tout au long de la procédure.

Les professionnels de Suisse Romande et plus particulièrement du Canton du Jura se basent sur le Standard soutenu par l'Association professionnelle pour l'éducation sociale et la pédagogie spécialisée (2008) : Quality4Children. Ce document décrit la prise en charge des enfants vivant hors de leur foyer familial et il est une référence qui établit une procédure commune pour tous les enfants placés en famille d'accueil. C'est une base commune contenant ces informations : le processus de décision et d'admission, le processus de prise en charge ainsi que le processus de départ. Cela signifie que les informations, avant, pendant et après le placement y sont indiquées, ce qui facilite la tâche aux personnes qui sont touchées par cette situation. Cela permet d'avoir un cadre sécurisant pour les enfants et pour les familles concernées. C'est une amélioration qui favorise la collaboration, l'écoute et le partenariat. Ce document est important car il donne des explications sur le fonctionnement de certaines situations types.

Le professionnel favorisant ces différents aspects et décrit dans « Quality4Children » (2008), est l'assistant social. C'est la personne référente qui gère la situation de placement et qui veille à : la participation de tous les membres, la transmission d'informations, des évaluations au fur et à mesure, la prise de décision. C'est une personne référente qui travaille et collabore indirectement pour l'enfant et ses familles lors d'un placement et reçoit les personnes à son bureau.

- **La famille d'accueil, actrice primaire au centre du placement**

La famille d'accueil est, selon Lemay (2010), une présence nouvelle, apaisante et bienveillante envers l'enfant accueilli. C'est une zone de structuration affective, physique et temporelle qui soutient le développement du jeune et qui permet le développement des compétences au sein du foyer. Mais cela ne semble pas toujours aussi harmonieux. L'auteur décrit différentes phases lors du processus de placement :

La première est la phase d'arrivée qui se nomme la phase « lune de miel ». C'est une période où l'enfant est neutre, calme et s'isole face au reste de la famille. Ensuite, il y a la phase de test et c'est à ce moment que l'enfant met à l'épreuve les membres de cette famille. En troisième position, on trouve le refus intense d'investissement. L'enfant entre en conflit car il lui est impensable d'aller dans leur sens alors qu'il a déjà construit sa vie ailleurs, avec ses parents d'origine. La quatrième phase est le refuge imaginaire qui permet à l'enfant de s'échapper de la réalité de sa situation. Ensuite, le jeune essaie de recréer son espace d'avant au sein de la famille d'accueil comme un jeu transférentiel.

Après ces différentes phases expliquées par Lemay (2010), l'enfant peut être confronté à des régressions concernant ses capacités, des diverses fuites pour retourner auprès de sa famille originaire ou au contraire, idéaliser la famille d'accueil en délaissant ses origines. Ce sont des aspects auxquels les parents nourriciers peuvent être confrontés et une adaptation est alors nécessaire selon la situation. Un enfant peut facilement s'habituer à ce qui lui arrive mais un autre peut être bouleversé et toute sa vie devra se réorganiser en conséquence. Cette pluralité de situation rend l'accueil des jeunes complexes car une famille ne peut se préparer aux éventuelles adaptations auxquelles elle devra faire face.

Lemay (2010) ajoute que la famille d'accueil est présente afin de permettre une remise à niveau dans la vie de l'enfant, que la demande soit volontaire ou involontaire. Pour ce faire, il est important que la famille accueillante soit neutre quant à la situation parentale. Le vécu de l'enfant peut d'ores et déjà être assez lourd. Le non-jugement, l'écoute ainsi que la présence sont alors recommandées dans le but d'entrer en lien avec l'enfant et pour lui permettre de trouver une place qui lui convient. C'est un chemin qui n'est pas facile car l'enfant ressent souvent de la culpabilité face à sa famille originaire et tous ses actes vont à l'encontre d'un semblant de collaboration. C'est une manière de rester en lien indirectement avec sa propre famille mais cela a des conséquences sur son placement.

Coum (2010) explique la principale différence entre un placement volontaire et involontaire. Si les parents biologiques de l'enfant se rendent compte que la situation s'appauvrit ou se détériore, la solution existante est de placer leur enfant dans un milieu plus sain. La famille d'origine est mieux préparée à collaborer avec la famille d'accueil alors qu'au contraire, si la situation n'est pas choisie, cela rend l'ensemble de la procédure complexe. C'est une réalité qui doit tout d'abord être acceptée par les parents d'origine afin d'avancer favorablement pour permettre à l'enfant de rejoindre son foyer. La famille d'accueil se retrouve donc au milieu d'un conflit de loyauté entre un enfant et ses parents qui peut, alors la bouleverser dans son quotidien.

C'est pourquoi Goldbeter-Merinfeld (2017) dit qu'il est important de mettre en avant l'origine de l'enfant lors de son placement afin de favoriser l'entente entre les différents membres. Cela permet d'instaurer une cohérence dans le travail à mettre en place et ceci dès l'entrée de l'enfant au sein de la famille. Chaque personne apporte du positif et c'est ceci qu'il faut mettre en avant pour amorcer un certain partenariat. De plus, l'auteure développe aussi le fait que les rencontres avec les parents d'origines doivent être maintenues. Il n'est pas sain pour l'enfant, de n'importe quel âge, d'être séparé de ses parents biologiques, que ces derniers soient destructeurs ou non.

Dans ses situations de placement, les parents sont alors rapidement stigmatisés et cela dès le moment où la procédure est engagée. Goldbeter-Merinfeld (2017) développe l'importance de la famille d'origine dans le système de placement. L'intervention doit se mettre en route avec toutes les parties concernées pour avoir un rendu favorable. Le but est de maintenir un lien spécifique avec les parents tout au long car ils restent la famille principale de l'enfant. Les liens sont alors très importants et il n'est pas nécessaire d'avoir encore plus de ruptures dans la situation. L'enfant est déjà assez déstabilisé par ses changements d'environnement.

Python (2014), éducatrice française en milieu ouvert, énonce plusieurs facteurs favorisant la réussite d'un placement : l'acceptation de l'enfant au sein de la famille d'accueil, le travail collectif effectué favorablement, l'écoute et la sincérité, anticiper au mieux les changements pour répondre aux besoins de tous. Il est donc important de comprendre que chaque placement doit être adapté et ces quelques facteurs peuvent être une aide au quotidien pour les familles d'accueil. Cependant, il se peut que ce soit la famille d'accueil qui mette fin à la procédure de placement. Les comportements du jeune en question peuvent totalement perturber la vie des parents nourriciers et prendre le dessus sur les objectifs de placement. Ce sont des situations tragiques qui amènent l'enfant à changer de famille d'accueil ou encore, à retourner dans sa famille d'origine et cela peut devenir un cercle vicieux pour les personnes concernées. Il y aura donc une part de déception pour la famille d'accueil qui n'aura pas réussi à construire quelque chose avec ce jeune mais c'est une réalité.

Pour Pithon (2014), une préparation aux changements doit s'opérer et pourtant, Attias (2014) explique qu'il n'est pas possible de préparer de telles situations. Une procédure de placement est assez rapide, complexe et le temps est parfois trop court pour organiser une quelconque anticipation. De plus, le placement est perturbateur et révélateur de situation familiale alarmante mais cela permet à l'enfant de se reposer dans un milieu neutre.

Pithon (2014) ajoute que la famille d'accueil est au centre de l'intervention et elle doit permettre à l'enfant et à la situation d'évoluer positivement. C'est une remise à niveau dont bénéficie le jeune placé mais pas seulement. Les parents biologiques doivent aussi en profiter pour se prendre en main et pouvoir accueillir à nouveau leur enfant. Pour cela, un projet est à élaborer avec tous les acteurs. Le but de la famille d'accueil n'est pas d'aller à l'encontre de la famille d'origine mais lui permettre de réintégrer progressivement leur rôle de parent. Le bousclement n'est pas facile mais il permet, dans certains cas, de changer les choses.

- **La famille d'origine face au placement**

Lorsqu'un enfant est « enlevé » à sa famille pour être placé dans un lieu d'accueil, c'est un moment difficile en tant que parent. La séparation perturbe l'équilibre familial, comme le dit Goldbeter-Merinfeld (2017). Chaque famille a ses propres habitudes et un placement peut les chambouler. Ces dernières peuvent être plutôt positives ou plutôt négatives, mais elles sont des repères pour l'enfant. Toutefois, certains comportements ne sont pas acceptables et ils éveillent des soupçons. Par exemple, la maltraitance est un fait banni par la société et cela peut déclencher une procédure de placement car l'enfant et son développement sont en danger. De plus, la même auteure ajoute qu'un enfant est toujours placé pour des raisons valables et extrêmes.

Mais la famille d'origine peine à faire face à ces conditions selon Coum (2010). Le désir d'un parent est principalement de garder son enfant au sein de son foyer, en dépit de certaines familles qui font elles-mêmes la demande de placer leur enfant. Suite à ce placement, les parents ressentent que leur fonction parentale est discréditée et qu'une certaine vulnérabilité, voire même une immaturité, leur sont attribuées. Ce sont des étiquettes posées sur ces individus comme s'ils ne représentaient rien d'autre que des personnes démissionnaires. Ce n'est pas le cas et c'est pourquoi un respect entre chaque acteur est nécessaire.

Cependant, Lemay (2010) ajoute qu'il est compliqué pour la famille d'origine de collaborer avec la famille d'accueil. Cette dernière représente la sécurité, l'affection, la satisfaction et le soutien. Au contraire, la famille d'origine évoque tout ce qui paraît négatif et ce sont des représentations qui fragilisent les relations entre les deux familles. Ceci pourrait amener à penser que les compétences sont partagées et que la communication, la collaboration ainsi que tout autre lien semble impossible du point de vue de la famille d'origine de l'enfant.

Mais cela ne veut pas dire que la famille d'origine est forcément néfaste pour l'enfant. Le problème peut provenir des comportements du jeune et non des parents. Des soucis scolaires ou éducatifs peuvent en être la cause, mais les parents ne doivent pas être toujours jugés comme fautifs dans une démarche de placement selon Sébastien Baettig².

² Entretien exploratoire mené avec Monsieur Sébastien Baettig, Responsable de la Protection de l'enfant aux Services sociaux régionaux RCJU. Le 04 juillet 2019.

Coum (2010) ajoute même que la conception du placement dans une autre famille est sujet à la comparaison. Autrement dit, la famille à laquelle on aura « enlevé » son enfant va se comparer à l'autre famille. Cette stigmatisation se fait de la part de la famille, mais aussi des personnes au courant de cette situation. Et Coum (2010, p. 68) démontre ceci :

« [...] la stigmatisation inévitable des parents confrontés aux mesures d'assistance éducative au motif incontestable de leur incapacité à être conformes au modèle auquel on les compare... ».

Cette démarche complexe est aussi difficile mais l'acceptation serait le meilleur choix à faire pour chacune des parties. C'est pourquoi Coum (2010) dit qu'il est important de partager les tâches entre les différentes familles pour le bénéfice de la situation et principalement pour l'enfant placé. L'aspect de coopération passe avant tout par la pluriparentalité qui se met en place. Il s'agit donc de plusieurs adultes qui assument une fonction parentale et non pas uniquement des parents d'origine. C'est une division qui permet d'élargir le champ d'action et qui permet à la situation de s'améliorer quotidiennement.

Pour permettre une amélioration, un professionnel est présent dans la situation pour aider au mieux les différents membres. Son travail est de trianguler les informations pour qu'une certaine collaboration se développe et pour permettre la prise en compte de chacun selon Goldbeter-Merinfeld (2017). C'est un travail en réseau, mais les familles et les professionnels concernés ne collaborent pas directement ensemble. C'est un travail qui se fait de manière individuelle dans chacune des parties. Le but est de rétablir un certain équilibre afin que l'enfant puisse retourner chez lui tout en ayant le moins de traumatisme possible.

- **L'enfant au centre du système d'accueil**

L'enfant est un être vulnérable qui, selon Goldbeter-Merinfeld (2017) est l'élément central durant la période de placement. Bien sûr, chaque membre a son importance mais cela peut toucher plus particulièrement le développement de l'enfant. Le fait de changer d'environnement, d'être placé chez des personnes inconnues, de devoir vivre avec elles, d'être confronté à de nouvelles habitudes de vie a des chances de dévaster une enfance. Dans son article, l'auteure explique qu'un système d'appartenance se construit entre un parent et son bébé. Cela correspond à la théorie de l'attachement avec la reconnaissance des différentes figures concernées, qui sont nécessaire pour l'enfant. Son développement est alors menacé lorsqu'il est placé en famille d'accueil. Voici quelques exemples : la disqualification scolaire, le manque d'appartenance familiale, les ressentis troublés ou encore l'apparition d'un trauma précoce. Ce sont des éléments qui sont possibles mais il est nécessaire de comprendre que chaque enfant est unique, ce qui veut dire que chaque comportement le sera aussi.

Robin et Séverac (2013) décrivent trois champs différents qui touchent les enfants placés en dehors de leur famille d'origine :

L'histoire de vie ainsi que le motif de placement : les enfants sont attachés à leur histoire de vie car cela représente leur construction personnelle mais aussi celle du monde qui les entoure. C'est un moyen de savoir qui l'on est, d'où l'on vient, tout simplement d'être en lien avec ses propres origines mais certains arrivent mieux à gérer l'adversité. Il y a même des individus qui n'auront aucune information quant à cela et chaque jour de leur vie sera une quête d'identité. Ce seront donc des jeunes désaffiliés de par leurs origines. C'est aussi complexe de faire face au regard de la

société par rapport à ce système de placement. Ce sont des situations qui stigmatisent et cela peut porter préjudice sur l'avenir personnel ou professionnel d'une personne qui a été placée étant enfant.

La prise de décisions : les enfants ne sont pas totalement consultés lorsqu'une décision doit être prise. Ils sont souvent considérés comme des « trop petits » pour pouvoir se positionner. La plupart des choix se font donc en présence des adultes et pas nécessairement en présence de l'enfant. Certains d'entre eux pensent qu'ils ont la maîtrise de la situation et qu'ils sont déclencheurs de décision, mais ce n'est pas forcément le cas. Cependant, les fugues sont une sorte d'échappatoire pour les enfants qui ne se sentent pas écoutés et entendus. C'est une manière de prendre position en mettant le refus en avant, une manière de rendre visible leur opinion aux yeux des adultes. Le niveau émotionnel peut donc être déséquilibré par ce manque de contrôle.

Les attaches : les liens sont très complexes dans une situation de placement familial. L'enfant se trouve en déséquilibre face à ce qu'il peut ressentir pour ses parents et pour sa famille d'accueil. Autrement dit, les liens d'affiliation se multiplient mais la peur de l'enfant est de délaisser, d'oublier ses parents. Ce n'est cependant pas l'avis de Robin et Séverac (2013). Ils expliquent que la nouvelle parenté s'ajoute à la parenté d'origine, elle ne va en aucun cas la remplacer. C'est tout de même une crainte existante pour les enfants ainsi que pour la famille d'origine, et cela peut créer des conflits lors du placement.

Ces quelques explications démontrent l'importance de la place de l'enfant dans le système d'accueil. Le jeune devra s'habituer à de nouvelles conditions et à un nouveau contexte de vie, ce qui est assez difficile et peut avoir des conséquences sur sa vie et son développement. C'est pourquoi une attention toute particulière doit avoir lieu afin de garantir un accueil qui tienne compte de l'enfant et ses besoins.

Synthèse des concepts théoriques

Suite à ce cadre conceptuel, il est primordial de synthétiser les éléments les plus importants.

Les besoins de l'enfant sont une priorité dans tout type d'intervention, et actuellement promus par l'état suisse. Cela représente une pression sociale qui « dirige » les personnes responsables des enfants, plus particulièrement les parents. Selon Chapon (2011), la société demande beaucoup de vigilance par rapport aux mineurs et un manquement est rapidement dénoncé. Les adultes se doivent d'être bienveillants envers les enfants car cela peut les toucher dans leur développement. Durant l'enfance, chaque âge présente des particularités, du point de vue du développement, et celles-ci peuvent être entravées par des troubles de socialisation (Dubar, 2015) ou encore des troubles de l'attachement (Dugravier & Barbey-Mintz, 2015).

L'enfant est ainsi sensible à l'environnement qui l'entoure et il compte principalement sur sa famille pour lui venir en aide en cas de difficulté (Dubar, 2015). Ceci peut causer une certaine vulnérabilité lorsqu'un enfant est « enlevé » de sa famille d'origine et ensuite placé en famille d'accueil (Bouregda, 2011). Dans ce sens, de nombreuses lois suisses (fédérales et cantonales) apportent explications et compléments au système de placement. Mais il y a des éléments subjectifs cachés derrière ces lois,

comme le fait de placer un enfant en famille d'accueil. C'est un acte bienveillant instauré par l'Etat, mais qui peut avoir des conséquences.

L'enfant, la famille d'origine ainsi que la famille d'accueil sont alors concernées par cette situation car tous vont vivre une nouvelle expérience selon Goldbeter-Merinfeld (2017). La famille d'origine se retrouve sans son enfant ; la famille d'accueil reçoit un nouvel habitant ; l'enfant est séparé de sa famille d'origine et placé au sein d'un nouveau foyer qui lui est inconnu. Cette situation n'est simple pour personne et chacun doit s'habituer à de nouvelles règles et à un nouveau mode de vie. Mais l'auteur ajoute l'importance de penser à l'enfant et lui permettre de maintenir un lien avec sa propre famille. C'est une manière de rétablir la situation familiale antérieure tout en mettant en place une sorte de réflexion, de remise en question. Si un placement a été décidé, c'est qu'il y avait des raisons derrière ce choix. Une collaboration est ainsi nécessaire pour permettre à chacun d'accepter ce qui se passe.

Durant le placement, il est important de rester centré sur l'enfant et de prendre en compte les différentes étapes du placement décrits par Lemay (2010). L'enfant passe par la phase d'accueil jusqu'à la dernière phase possible, celle du départ, pour rejoindre sa famille originale. Entre temps, d'autres stades se développent mais ils varient d'une situation à une autre. Cela relève une certaine complexité dans l'action, il n'y a donc pas de mode d'emploi (Durand, 2014). Toutefois, Robin et Séverac (2013) décrivent trois aspects décisifs dans la vie de chaque enfant : leur histoire de vie, leurs attaches et la prise de décision. Le besoin de s'accrocher à ce genre d'éléments est alors primordial et agit sur les comportements de l'enfant lors du placement.

Tout ceci démontre que la parentalité est assez complexe pour la famille d'accueil car elle ne doit pas prendre la place de la famille d'origine comme le dit Goldbeter-Merinfeld (2017). Elle doit trouver un juste milieu dans ses actions pour ne pas brusquer l'enfant et sa famille. Cela représente alors un travail long et difficile mais c'est une véritable aide portée à l'enfant. Elle est un supplément et non pas une barrière qui porte préjudice à la famille d'origine. C'est un tremplin qui peut améliorer une situation de crise et qui permet aux adultes de se questionner sur leurs rôles parentaux. Un placement est à considérer, selon Lamboy (2009), comme un apprentissage qui met en place une évolution entre une situation antérieure et une nouvelle situation.

Question de recherche

La partie théorique précédente me conduit à un champ d'action beaucoup plus pertinent et plus précis qu'au départ. Mon optique était de travailler sur les enjeux d'un placement en famille d'accueil pour un enfant et pour ces familles. Cependant, mon intérêt est dorénavant de me focaliser sur les enfants, leur développement et leurs vécus lors de cette étape. Ce sont les principaux concernés dans le processus du placement et leurs expériences comptent. Pour ce faire, je m'intéresse aux visions des personnes devenues adultes qui auront un certain recul sur leur parcours de vie.

Voici donc ma question de recherche :

Quels sont les facteurs, dans le processus de placement en famille d'accueil, qui influencent positivement le développement d'un enfant ?

Hypothèses

Afin de répondre à ma question de recherche, j'ai formulé les hypothèses suivantes :

Hypothèse 1

La procédure de placement favorise le développement de l'enfant.

Le placement d'un enfant est une étape difficile à vivre autant pour la personne concernée que pour la famille d'origine. Il est tout à fait préférable que le placement se déroule favorablement pour permettre à tous d'entamer une démarche d'acceptation. Cela va ainsi diminuer les chances d'entraver le développement de l'enfant, de causer des traumatismes ou encore de créer des troubles de l'attachement.

- **Sous-hypothèse 1.1**

La famille d'origine collabore favorablement au déroulement du placement.

Le placement se déroule mieux lorsque la famille d'origine est présente et collabore avec la famille d'accueil de l'enfant. La collaboration amène simplement l'épanouissement de l'enfant et permet à la situation de s'améliorer plus rapidement. Chaque personne est alors prise en compte à sa juste valeur et il n'y a pas de hiérarchie instaurée entre les différents membres concernés (famille d'accueil et famille d'origine). Le jeune est ainsi soulagé et trouve sa place au milieu de tous. Il se sent en sécurité car la famille d'origine est un soutien dans cette épreuve, tout comme la famille d'accueil.

- Indicateurs : amélioration de la situation ; l'enfant porte un jugement favorable et positif sur son placement ; respect des uns et des autres ; relation triangulaire saine entre l'enfant et ses deux familles ; soutien de chacun ; collaboration.

- **Sous-hypothèse 1.2**

L'appropriation du processus de placement de la part de l'enfant favorise le fonctionnement du placement.

La prise de décision est en grande partie le rôle de l'adulte mais la prise en compte de l'enfant dans les différentes démarches est importante. C'est une manière de l'intégrer à sa propre situation, de l'écouter et de se faire entendre. Cela permet aussi à l'enfant de suivre progressivement son chemin au sein de la famille d'accueil tout en étant accompagné de sa famille d'origine. Le but de cette appropriation est de lui donner confiance et d'augmenter l'estime qu'il a de lui-même.

- Indicateurs : la prise en compte dans l'élaboration d'une action ; fonction de l'enfant ; impact sur la durée du placement ; évolution dans la prise de décision sur le développement de l'enfant ; ressentis ; estime de soi ; confiance en soi et envers les autres.

Hypothèse 2

La famille d'accueil offre un nouveau cadre affectif sécurisant.

Le rôle de la famille d'accueil favorise le placement d'un enfant. C'est une nouvelle parentalité qui apporte un cadre sécurisant et apaisant mais qui ne remplace pas la famille d'origine. Les besoins de l'enfant priment et la famille d'accueil essaie d'y répondre au mieux, ce qui permet à l'enfant de retrouver un équilibre.

- **Sous-hypothèse 2.1**

Le déroulement du placement permet à l'enfant d'éviter la présence d'un conflit de loyauté.

Lors du placement, l'enfant se sent libre quant aux liens entretenus avec sa famille d'accueil et sa famille d'origine. Il n'a pas l'impression de devoir choisir entre ces deux familles et cela a un apport positif pour lui dans son développement affectif. Cela engendre également un sentiment de sécurité au cours du placement mais également pour la suite de sa vie.

- Indicateurs : non-jugement de la famille d'accueil face à la situation familiale de l'enfant ; acceptation de la situation si collaboration donc sécurité physique et affective ; respect de chacun ; permettre à l'enfant d'entretenir des liens spécifiques avec sa famille ; pas de comparaison entre les familles ; acceptation et/ou légitimation des rôles de parentalité de la part de la famille d'accueil.

- **Sous-hypothèse 2.2**

L'attitude de la famille d'accueil permet à l'enfant de se créer un nouveau monde.

Le placement permet à l'enfant la création d'un nouveau cadre, d'un nouvel environnement de vie. La famille d'accueil n'a pas les mêmes manières de faire et d'être que la famille d'origine mais l'enfant s'y adapte volontiers. Ce nouveau monde est considéré comme favorable de la part de la famille d'origine.

- Indicateurs : accompagnement de l'enfant dans la famille d'accueil ; la famille d'accueil a une attitude qui n'engendre pas de conflit ; cadre sécurisant ; amélioration de la situation plus rapidement ; adaptation.

Démarche méthodologique

Terrain

Pour ce travail de recherche, mon intérêt est de travailler avec des enfants devenus adultes qui ont vécu la situation du placement en famille d'accueil. J'ai décidé de mener mon enquête au niveau jurassien car les procédures et fonctionnements diffèrent d'un canton à un autre. Cette décision de restreindre mon champ d'action me permet d'être centrée sur une seule pratique afin d'être plus cohérente dans mon discours.

Dans un premier temps, j'ai voulu prendre contact avec l'Association Famille d'accueil Jura (AFAJ) mais cette dernière n'est plus en activité depuis peu. J'ai donc contacté le responsable du secteur de la Protection de l'enfance, Monsieur Sébastien Baettig, qui m'a mis en lien avec plusieurs familles d'accueil, mais une seule m'a répondu. Grâce à cette dernière, j'ai eu la chance de faire 3 entretiens. Cependant, je me devais de trouver un autre adulte provenant d'une autre famille d'accueil et cela s'est fait par le biais de mon entourage.

Échantillonnage

Pour mon travail, le but est de travailler avec des personnes adultes. Selon moi, l'importance est de mettre en avant le vécu de ces dernières afin que leurs expériences puissent permettre d'améliorer les processus des placements futurs. Ce sont elles les principales concernées par cette expérience de vie et leur expertise est très enrichissante. Elles ont également le recul nécessaire pour mettre des mots sur le placement.

J'ai alors choisi de travailler avec une population âgée entre 25 et 40 ans. Cette tranche d'âge est vaste et me donne différentes visions. Certaines personnes sont beaucoup plus proches de leur placement et inversement, ce qui est intéressant à prendre en compte dans cette recherche. J'ai mené 4 entretiens dont 3 avec des femmes et 1 avec un homme. Lors de l'analyse, la différence des sexes n'est pas prise en considération. Les interviewés ont été placés avant leur dixième année en famille d'accueil et cela créé une différence pour l'enfant, ce qui est à relever.

Comme dit plus haut, plusieurs interrogés ont vécu dans la même famille d'accueil. Cet aspect est positif, car je peux analyser les différences selon ce que chaque personne a vécu au sein d'une même famille. Pour terminer cette recherche, j'ai trouvé un autre adulte issu d'une autre famille afin de comparer les changements de vécu d'un endroit à un autre.

Il est important de dire que chaque personne a vécu ce moment différemment. Une situation de placement n'est pas un acte anodin et l'intérêt était de protéger au mieux ces individus. Ma recherche est importante, mais je dois être attentive à ne pas les brusquer et entreprendre une démarche respectueuse face à leur expérience de vie.

Technique de récolte de données

Pour ma recherche, je choisis la technique de récole qualitative. Je souhaite plutôt approfondir ma recherche en m'appuyant sur la qualité des interviews et non sur la quantité. Pour ce faire, je vais mener des entretiens semi-directifs.

Selon Albarello (2012), le but de ces interviews est de collecter des informations. Avant cela, une grille d'entretien (Annexe 1) est préparée avec des questions en lien avec les hypothèses et les sous-hypothèses. Cela forme un canevas pour diriger et guider l'entretien comme je le souhaite. Tous les thèmes doivent être abordés à un moment ou à un autre, mais cela se déroule sous forme de discussion. Il ne doit pas y avoir de pression ou de stress de la part de l'interviewé. De plus, ce dernier a le choix de répondre ou non aux questions, c'est une décision personnelle et l'intervieweur doit l'accepter. Ce moment se déroule bien entendu avec un respect mutuel et continu.

Les entretiens semi-directifs sont individuels. Je ne rencontre qu'une personne à la fois car chacune d'entre elles a un vécu différent par rapport au placement en famille d'accueil. Cette technique va donc me permettre de prendre en compte chaque individu comme étant particulier.

Risques spécifiques liés à la démarche

Les risques peuvent être nombreux dans ce genre de démarche qualitative. Étant donné le sujet délicat de mon travail, il aurait été possible que personne ne veuille répondre à mes questions. Le fait de revenir sur une expérience, comme un placement, peut déstabiliser, mais cela n'a pas été le cas.

Il se peut également que la qualité des entretiens ne soit pas aussi bonne que ce que j'imagine au départ. Différents facteurs peuvent entrer en ligne de compte : le jour et l'endroit du rendez-vous ; l'interviewé ; l'intervieweur. Par exemple, les personnes interrogées ont un recul certain sur le processus de placement, selon leur âge au moment des faits. Leurs expériences sont donc très riches, mais leurs souvenirs peuvent être plus ou moins flous. Tout peut alors être une force comme une faiblesse et rien ne peut forcément être planifié préalablement.

Cependant, il se peut que mes objectifs ne soient pas atteints. Les entretiens se font d'une manière assez libre et il se peut que certaines informations soient négligées, voire même oubliées ou abandonnées. Cela représente un peu plus d'une heure de discussion avec chaque interviewé et tout ne peut pas être abordé, volontairement ou non. Dans ce cas-là, la recherche peut être faussée ou certains objectifs ne peuvent être menés à terme. Cela peut également être dû au nombre minime d'entretien, comparé à une enquête quantitative où plus de personnes sont interrogées.

Le temps imparti est aussi un autre risque lors de cette recherche. Il est possible que certaines étapes durent plus longtemps que prévues et dans ce cas-là, ma planification sera modifiée et réorganisée en fonction des événements.

Lors d'une quelconque analyse, le chercheur doit faire preuve de neutralité face aux résultats qu'il rencontre. Toutefois, ce n'est pas un travail facile car mes représentations et mes connaissances du sujet peuvent inconsciemment orienter mes questions ou les réponses des interviewés. Il est alors important d'avoir un certain recul pour ainsi ne pas influencer l'analyse.

Analyse des données

Avant de me lancer dans l'analyse des hypothèses, je vais brièvement expliquer le déroulement des entretiens.

Retour sur les entretiens

J'ai d'abord eu un premier contact avec les personnes interrogées par appel téléphonique et leur ai transmis quelques brèves informations quant à ma recherche. Ce premier instant est primordial car la personne me donne son aval pour l'entretien. Après cela, j'organise la rencontre. Mon ressenti est que les entretiens se sont bien déroulés. Les éléments apportés ont permis d'infirmer ou de confirmer mes propres représentations, mais aussi celles des auteurs cités dans la partie conceptuelle. Cette comparaison entre la théorie et la pratique est intéressante et enrichissante pour ma pratique future.

Au cours des entretiens, un esprit de liberté régnait entre les interviewés et moi. Il n'y avait pas de pression ou de système hiérarchique quelconque. Le but était d'instaurer un sentiment de confiance, de respect et cela a été le cas.

Les différents entretiens ont duré entre 1 heure et 1 heure 30, et tous ont été enregistrés à l'aide d'un téléphone portable. Pour ce faire, j'ai créé un formulaire de consentement (annexe 2) qui décrit formellement que l'anonymat de la personne sera respecté et que la destruction des enregistrements sera exécutée dès la fin de ce travail. Après les entretiens, il s'agit de retranscrire le contenu de chacun d'eux.

Lors de l'analyse, les entretiens sont référencés de cette manière : entretien 1 pour la première personne interrogées (E1), entretien 2 (E2), entretien 3 (E3) et entretien 4 (E4). Cela va me permettre de faire des liens entre les hypothèses, les différents entretiens et la partie conceptuelle.

Vérification des deux sous-hypothèses de la première hypothèse

Je vais en premier lieu analyser les sous-hypothèses 1.1 et 1.2. L'analyse de la première l'hypothèse se fera dans la conclusion de l'analyse, tout comme la deuxième hypothèse.

- **Sous-hypothèse 1.1**

La famille d'origine collabore favorablement au déroulement du placement.

Cette sous-hypothèse a été très compliquée pour les personnes interrogées. Mes questions étaient orientées sur le processus de placement depuis l'annonce, mais leurs souvenirs étaient flous : « *Il y a des choses par rapport au cheminement qu'on oublie aussi avec le temps.* » (E1). Mais j'ai tout de même pu obtenir des réponses en croisant les informations amenées durant les différents entretiens.

Voici le premier élément qui doit être abordé : les causes du placement. Les différents entretiens ont démontré que cela provient principalement d'un événement de vie touchant les parents : maladies, tentatives de suicide, suicide, séparation, divorce, alcoolisme, drogue ou décès. Toutes ces causes ne dépendent pas directement des enfants. L'autorité qui déclenche un processus de placement est le Service de l'Action Sociale. Les besoins et le confort du mineur au sein de sa famille d'origine priment et

c'est ce que relève la Convention relative aux droits de l'enfant au niveau mondial (Etat le 25 octobre 2016) ainsi que l'Ordonnance sur le placement d'enfants (Etat le 20 juin 2017) au niveau suisse. C'est une protection cantonale qui peut décider de changements dans la vie d'une famille, ce qui a été le cas pour tous les interviewés.

Suite à cela, je me suis intéressée au déroulement plus formel du placement. J'ai remarqué que la moitié des individus interrogés ont été accueillis dans plusieurs familles au cours de leur enfance. Ce n'est pas anodin car l'enfant fait face à des visages et des lieux inconnus à plusieurs reprises. Mais une des personnes interrogées relève toutefois ceci : « *Bon, en étant enfant, on comprend pas toujours tout ce qui se passe.* » (E3). Ses dires montrent que, d'une certaine manière, l'enfant subi le placement, ce qui ne semblait pas le déranger auparavant, ni encore maintenant. Ce n'est donc pas un problème pour l'enfant de voyager d'une famille à une autre et cela ne se joue pas sur le déroulement du placement.

Il y a 3 situations sur 4 où le placement a été une contrainte. Le fait que ce soit un choix imposé, soit involontaire, engendre des situations de conflit pour les parents face à la réalité de la situation. Comme Coum (2010) le dit dans la partie conceptuelle, il est difficile de participer pleinement au déroulement favorable du placement pour l'enfant car ils n'ont pas eu le choix et ne sont pas préparés à vivre un tel bouleversement. L'acceptation du placement des parents a son importance pour qu'à son tour, l'enfant accepte plus favorablement la situation.

De plus, la majorité des interrogés se sont vu « enlevés » de leur famille dans de brefs délais et ceci sans que ce soit préparé d'une quelconque manière : « *Le placement s'est fait du jour au lendemain.* » (E1) ou « [...] je me souviens juste que j'avais dû préparer mes affaires et partir. » (E3). Le manque de préparation peut engendrer des conséquences au niveau du système d'attachement de l'enfant comme le disent Dugravier et Barbey-Mintz (2015). Les figures symboliques sont d'une importance toute particulière et cela a des effets sur la vie future de l'enfant. Le fait d'être séparé de ses parents biologiques peut provoquer des cassures familiales : « [...] je rencontre mon père complètement bourré "et salut, c'est ma fille". Même qu'il s'était jamais occupé de moi... » (E3). Il est difficile de créer ou de garder des affinités lorsque les personnes ne se côtoient plus directement. Les attaches changent progressivement et la majorité des liens avec les parents, pour les interviewés, n'ont plus été les mêmes qu'auparavant. C'est une réalité qui augmente le fossé qui se crée entre l'enfant et ses parents lors d'une situation de placement.

Cependant, afin que les liens résistent au placement, des visites entre parents et enfants sont organisées. Ils se rendent ainsi au Point Rencontre, zone de rendez-vous surveillée par des professionnels. Tous ont dû s'y rendre une ou plusieurs fois chaque semaine lors du placement. Par la suite, des retours à domicile peuvent se mettre en place et l'enfant voit ses parents plus régulièrement, mais ça n'a été le cas que pour une personne. Ce retour s'est mal passé et l'enfant a dû revivre un autre placement, cette fois-ci, institutionnel et on remarque que les retours progressifs dépendent de la situation de l'enfant. Cela ne peut pas se faire pour chaque famille, mais il y a des mesures permettant aux familles de se rencontrer, pourtant cette pratique ne plaît pas à tout le monde.

« *Je me posais toujours la question quand je toquais à la porte de comment j'allais le retrouver. Ça c'était long, c'était un peu... C'était un peu le jeu de la loterie. Un jour il pouvait aller super bien et un autre jour où il faut pas le voir de la journée. Ça c'était pas facile.* » (E4)

L'enfant se pose des questions car cette situation de placement n'est pas facile et le témoignage ci-dessus le démontre parfaitement. Ces méthodes sont donc positives mais le jeune enfant ne sait pas comment se placer au milieu de toutes ces démarches inconnues et face à des parents parfois indisposés.

Lors d'un processus de placement, les enfants rencontrent de nombreux professionnels. Les principaux concernés sont les assistants sociaux et/ou les curateurs. Ils s'occupent de la gestion administrative (démarches, documents, suivi), financière, de la gestion de conflits s'il y en a, de la planification des séances pour entendre chaque personne et des prises des décisions. Tout ce qui touche à l'enfant est géré par eux et ils tiennent compte de l'Ordonnance concernant le placement d'enfants (30 avril 2002). Les différentes démarches qu'entreprendent ces spécialistes sont décrites au sein de ce document. Mais toutes les personnes interviewées ont été suivies par plusieurs assistants sociaux différents. Elles ne semblent pas déstabilisées par ces changements de professionnels mais les liens de confiance ne peuvent pas pleinement s'établir ou se développer dans ce cas-là. Un manque de suivi continu n'aide donc pas complètement à l'évolution positive du placement.

Un autre spécialiste a été mis en avant lors des entretiens : le psychologue. La majorité des personnes trouve ce dernier et ses pratiques « inutiles », une seule d'entre elles a su en tirer profit. Au départ, elle ne voulait pas s'y rendre et ne comprenait pas toujours ce qu'elle devait faire, pourtant les séances lui permettaient tout de même d'évacuer ses émotions et simplement de discuter. Elle en a finalement retiré du positif car elle a pu travailler sur elle-même et sa situation de vie. Bourrat et Olliac (2014) s'intéressent aux traumatismes et ceux-ci pourraient être travaillés avec un psychologue pour une meilleure gestion de leur potentiel impact. Cela pourrait provoquer une prise de conscience sur des éléments passés qui aiderait au quotidien. C'est également une manière de prendre en compte toutes les personnes impliquées lors d'un placement, comme les parents biologiques. Le psychologue amènerait des outils de travail, des aides pour arriver à faire évoluer le placement mais ça n'a pas été le cas pour la situation de l'E4 :

« C'est horrible mais un jour, ma mère était en consultation chez lui avec moi dans ma poussette et mon frère. Et elle disait "je veux vraiment m'en sortir, je sens que c'est la bonne". Et le lendemain, il avait vu l'avis de décès dans le journal. »

Malgré toutes les aides, il se peut que la situation se dégrade comme ci-dessus. Et ce genre d'événement remet en question la collaboration de la famille d'origine lors du placement.

Tous disent avoir vécu le placement comme un acte positif, toutefois leur enfance s'est construite sur des situations bouleversantes :

« J'ai vécu quelque chose d'assez délicat, elle avait saigné, elle s'ouvrait les veines. [...] j'avais 7-8 ans. C'est moi qui avais appelé l'ambulance. Après, ma maman m'en avait voulu d'avoir appelé l'hôpital. » (E3)

Les enfants doivent faire face à ce genre d'événement et ils restent graver à jamais dans leur mémoire. Mais les parents sont tout autant concernés et tout comme l'enfant, ils doivent s'adapter à un milieu inconnu, ce qui peut être insurmontable. Bouregda (2011) nous dit que les difficultés touchent plus les enfants que les adultes, mais ce n'est pas toujours le cas. Un parent peut tout autant être touché, même si son développement est façonné depuis un certain temps.

De plus, Lemay (2010) explique que les parents doivent être attentifs à leur enfant et à son évolution de vie, mais ce n'est pas le cas de tous. D'autres préoccupations entrent en jeu et leur priorité première n'est peut-être pas celle que tout le monde pense devoir être primordiale, comme pour le parent d'un jeune : « *Bon, elle était plus centrée sur sa maladie, en fait, sur elle-même.* » (E3). Il est alors difficile de trouver sa place en tant que parent dans ce genre de situation. Ils n'ont pas forcément de reconnaissance et ce manque engendre des conséquences sur le placement et l'enfant. Mais ce n'est pas une majorité car lors d'un entretien, la personne m'a dit que sa maman, « *[...] a fait plusieurs demandes pour me récupérer qui n'ont pas abouti.* » (E1). Des efforts sont donc possibles mais cela dépend de chaque situation et ce n'est pas toujours suffisant aux yeux de la loi. La famille d'origine est donc considérée comme une motivation, mais aussi comme une limite à certains moments.

- **Synthèse de la sous-hypothèse 1.1**

Au terme de l'analyse de cette sous-hypothèse, je remarque que la collaboration entre les différentes parties est complexe. Les placements, majoritairement forcés, causent la plupart du temps une non-acceptation de la situation de la part de la famille d'origine. Cette dernière se retrouve séparée de son enfant d'un jour à l'autre et son rôle n'est plus le même. Elle se sent comme inexistante et est démunie face à cette autre famille qui accueille son enfant. Le jeune remarque ces comportements plutôt réfractaires et cela n'est pas très favorable. La famille d'origine collabore donc peu et ne favorise pas le déroulement positif d'un placement en famille d'accueil pour l'enfant en question.

- **Sous-hypothèse 1.2**

L'appropriation du processus de placement de la part de l'enfant favorise le fonctionnement du placement.

Un enfant a besoin d'exister et c'est ce que développent Dugravier et Barbey-Mintz (2015) dans la théorie de l'attachement. Le fait de se sentir important est une priorité inconsciente dès le plus jeune âge et une séparation familiale peut aller à l'encontre de cela. Les différents entretiens ont démontré que les personnes n'avaient pas forcément été auditionnées :

« *Non, ah non non. J'ai pas été entendu ! [...] Non non, j'ai été placé. J'ai pas le souvenir d'avoir été entendu. J'ai eu une curatrice, j'ai été placé en famille d'accueil mais non, je n'ai pas été entendu par des juges, je n'ai pas dû aller au tribunal.* » (E1)

Cette personne nous dit qu'elle n'a pas été entendu mais des juges mais elle relève tout de même la présence de la curatrice et de la famille d'accueil. C'est une manière de montrer que ces personnes sont présentes et l'enfant peut s'exprimer ou être entendu en passant par elles. La majorité des interviewés ont ainsi montré, par leurs dires, que leur intégrité d'enfant, elle, a été préservée : « *J'ai vraiment ressenti être un enfant à part entière.* » (E4).

Il est tout de même difficile de favoriser le fonctionnement du placement si un enfant n'est pas entendu dès le départ. Heureusement pour lui, la présence de la famille d'accueil renverse la situation. Python (2014) décrit différents facteurs favorisant la réussite d'un placement et parmi ceux énoncés se trouve l'écoute. C'est le travail principal qu'exécute la famille d'accueil selon les personnes interrogées. Toutes les occasions sont bonnes pour entamer la discussion et pour être à l'écoute des uns et

des autres. « [...] je savais que vers eux, je pouvais me confier. Leur dire qu'il y avait ça qui me dérangeait, savoir qu'est-ce que je pouvais faire. » (E2). Cela démontre bien que la famille d'accueil est présente et bienveillante pour l'enfant.

Néanmoins, il y a des moments plus difficiles que d'autres pour l'enfant au cours de son placement. Plusieurs phases décrites par Lemay (2010) se sont retrouvées lors des différents entretiens. La plus utilisée est celle du test : l'enfant met volontairement à l'épreuve les membres de la famille d'accueil pour cibler ses possibilités et ses limites. Cette phase dépend de l'enfant en question, de son adaptation au sein de la famille d'accueil et de la durée du placement. Une des personnes en conclut ceci : « *Sur le moment, je n'étais d'accord avec rien du tout.* » (E1).

Les conflits existent et ce, dans toutes les familles. La majorité des personnes interviewées ont vécu cette situation sans problème particulier, toutefois une seule d'entre elles a traversé des coupures, des crises au cours de son placement. La situation dans son ensemble en est la cause et non pas le manque d'écoute, dans ce cas précis. Ceci revient à expliquer que l'échec d'un placement dépend de plusieurs critères : le comportement de la famille d'origine, de la famille d'accueil et de l'enfant. On retrouve ici le refus d'investissement également expliqué par le même auteur. Mais un conflit peut s'apaiser et ne pas déboucher sur de telles conséquences.

Le principal concerné quant à cette « appropriation » est donc l'enfant. Toutes les personnes interrogées trouvent important de mettre en avant la parole de l'enfant. Bien sûr, écouter ne veut pas dire exécuter automatiquement toutes ses demandes mais ajuster les requêtes en fonction de l'âge et des besoins de l'enfant.

Il est cependant parfois difficile pour un enfant d'accepter le fait qu'une requête lui soit refusée. Il se retrouve avec un sentiment d'incompréhension. Lors du premier entretien, la personne m'expliquait quelles « tâches » elle devait accomplir et qu'elle a acquises au sein de la famille d'accueil : travail (devoirs), faire le ménage (nettoyage de la chambre à coucher) et se gérer soi-même à certains moments. Ces compétences, acquises actuellement, étaient difficiles à accepter auparavant : « *C'était toute une montagne pour moi [...] et chez ma maman, je savais très bien qu'elle n'avait pas d'autorité et que je pouvais faire ce que je voulais.* » (E1). La même personne ajoute ceci : « *Disons qu'à l'époque, plus vite que je partais de ma famille d'accueil, mieux c'était pour moi.* ». Ces témoignages montrent d'un côté l'apport positif que la famille d'accueil peut avoir sur l'avenir et de l'autre, le côté négatif. La personne n'avait clairement pas envie d'être en famille d'accueil mais cela n'a pas forcément eu de conséquences sur son développement. La personne va alors plutôt se construire avec des expériences parfois plus positives et parfois plus négatives, comme le dit Bouregda (2011). L'identité est ainsi changeante mais non pas forcément le développement.

De plus, le développement d'un enfant ne vit pas forcément de traumatismes comme le disent Bourrat et Olliac (2014). La personne peut vivre la situation de placement difficilement, mais pas au point d'être traumatisante. Cela peut aussi se traduire sous forme de colère : « *Je suis entrée en conflit avec ma curatrice parce que j'avais demandé de vivre avec mon copain avant mes 18 ans.* » (E1). Ce sont des expériences qui vont permettre à l'enfant de se construire, il est entendu par l'autorité sociale et les personnes interviewées en témoignent.

- [Synthèse de la sous-hypothèse 1.2](#)

L'appropriation est un élément important pour une personne et d'autant plus pour quelqu'un qui est placé en famille d'accueil. Cela lui permet d'accepter et de comprendre le processus et le fonctionnement de son placement. Pour les adultes interviewés, la prise de parole ainsi que l'écoute de celle-ci sont importantes. Le simple fait de s'exprimer et de se sentir entendu permet de prendre en compte une personne comme un être à part entière. Mais cela ne veut pas dire que toutes les demandes doivent être acceptées, une certaine mesure doit se faire. L'appropriation favorise donc le fonctionnement d'un placement en famille d'accueil. C'est une façon de donner une place une place à l'enfant, lors de son placement, et qu'il se sente considéré et intégré.

Vérification des deux sous-hypothèses de la deuxième hypothèse

Je vais reprendre la même manière de faire en analysant en premier lieu les sous-hypothèses 2.1 et 2.2. Cela me permettra ensuite de confirmer ou infirmer la deuxième hypothèse dans la conclusion de l'analyse.

- [Sous-hypothèse 2.1](#)

Le déroulement du placement permet à l'enfant d'éviter la présence d'un conflit de loyauté.

Pour cette sous-hypothèse, les adultes interrogés ont eu autant de facilité que de difficulté à y répondre. Nous le verrons par la suite mais les enfants ont ici dû évoquer directement leur famille d'origine et un malaise s'est installé lors des entretiens. Ce n'est pas un sujet qu'ils abordent régulièrement et mes questions ont troublé la plupart d'entre eux.

Je vais tout d'abord m'intéresser à la famille d'accueil. Selon les personnes interrogées, cette dernière est une « nouvelle famille ». Comme elles le disent, c'est : « *Comme un papa et une maman de remplacement qui comptent encore beaucoup pour moi aujourd'hui.* » (E1). Les enfants ne remplacent donc pas les parents d'origine, mais les parents d'accueil prennent une place importante pour eux. De plus, la présence de la famille d'accueil représente une sorte de protection pour l'enfant. Elle n'est en aucun point un adversaire redoutable dans la situation de placement, mais bien une aide qui tient compte de l'histoire de vie de la personne placée. Robin et Séverac (2013) expliquent que l'enfant est attaché à son histoire de vie et c'est une manière de se rappeler de ses origines et de ses valeurs. Le fait que la famille d'accueil mette cela en avant ne peut que favoriser les liens entre elle et l'enfant. Les parents d'accueil respectent et valorisent ainsi au mieux l'enfant, ses racines et collaborent afin d'améliorer la situation. « *[...] ils trouvaient normal que je garde un lien avec ma famille.* » (E2). La famille d'accueil est perçue de manière positive par les personnes interviewées et l'enfant remarque ces efforts.

Mais ces différents aspects ne sont pas vus de la même manière par les parents biologiques de l'enfant, c'est tout le contraire. Coum (2010) explique que le désir du parent est de garder son enfant à la maison et il lui est donc difficile d'accepter le placement. La citation ci-dessous illustre cela : « *Elle s'énervait contre eux parce qu'elle comprenait pas pourquoi je pouvais pas rentrer chez elle. C'était la discorde principale. Elle aurait voulu me récupérer.* » (E1).

Cette famille d'accueil représente alors une attaque et la faute est rejetée sur celle-ci. Le respect, la communication et la collaboration sont peu présents du côté de la famille d'origine mais Lemay (2010) nous dit qu'il est difficile d'accepter cette situation. Leur vision est celle-ci : la famille d'accueil évoque le positif alors que les parents biologiques reflètent le négatif. Ils ont l'impression d'être en tort quant à leur éducation et de ne rien valoir aux yeux des autres. Pour inverser les rôles, ils dénigrent la famille d'accueil avec des paroles accusatrices et ceci devant l'enfant. Diffuser une fausse information permet au parent de garder mainmise sur leur progéniture pour éviter que des attaches ne se développent entre eux. « [...] elle me disait que la famille d'accueil m'avait pris pour l'argent. » (E3). Mais en faisant cela, l'enfant est mis au centre de la situation du conflit de loyauté et sa place n'est pas simple.

Toutes les personnes interrogées ont dû faire face à un sentiment de culpabilité. En effet, les parents biologiques mettent en place un jeu affectif qui épouse mentalement l'enfant :

« C'est assez particulier parce qu'elle faisait du chantage affectif. Elle disait : "si tu fais pas ça, je vais me suicider". Elle a fait plusieurs tentatives de suicide où c'est moi qui l'ai retrouvée, donc la relation était pas saine pour un enfant. J'avais trop à porter par rapport à ça. Je m'occupais de ma maman alors que c'était pas à moi de le faire. Elle jouait avec ça. » (E1)

Ce n'est pas une situation facile car l'enfant remarque le déchirement qui s'opère entre ses familles. Selon Pithon (2014), le placement est au bénéfice de l'enfant et des parents. Le but est de se remettre en question pour que la situation se rétablisse au plus vite mais ce n'est pas le cas pour la majorité des personnes rencontrées. La plupart des parents ont réagi négativement durant l'ensemble du placement, alors que la vision des enfants n'était pas la même, comme le démontre ce témoignage :

« C'était compliqué parce que je percevais quelque chose de mes yeux. Je voyais que c'était une bonne famille, j'étais pas bête non plus. Et en même temps, il y a mon père, mon sang, qui me disait autre chose. Je voyais pas que ça ne collait pas. » (E4)

Les enfants rencontrent donc des difficultés au niveau de leur loyauté et réagissent tous différemment. Certains vivent avec ce conflit qui ne les dérangent pas, car leur vision de la réalité domine ; ils perçoivent la bienveillance de la famille d'accueil ; d'autres écoutent attentivement la famille d'origine mais n'ont pas de comportements ou de mots allant à l'encontre de la famille d'accueil ; et pour terminer, certains enfants créent des cassures avec la famille d'accueil car les parents biologiques priment absolument pour eux. Chaque personne a sa propre réaction mais pour la majorité, vivre avec ce conflit est difficile, voire même insurmontable.

- [Synthèse de la sous-hypothèse 2.1](#)

Les différents témoignages démontrent que les enfants vivent des conflits de loyauté lors de leur placement. La situation est difficilement acceptée par la famille d'origine de l'enfant et elle se positionne, la plupart du temps, contre la famille d'accueil. Cette dernière émet le souhait de collaborer pour le bien-être de l'enfant et pour le processus du placement, toutefois la famille biologique n'est pas coopérante. Elle perçoit cette nouvelle famille comme un adversaire redoutable et va aller à l'encontre de leurs faits et gestes. Pour ce faire, les parents d'origine met tout en place pour éviter que l'enfant ne fasse confiance à cette famille comme les mensonges et les insultes.

Pour l'enfant, cette situation est complexe même s'il sait reconnaître le vrai du faux. Il se retrouve au milieu de ces conflits et ne sait pas quelle position adopter, d'un côté ou de l'autre. Il vit donc un conflit de loyauté que le déroulement d'un placement ne permet pas d'éviter.

- **Sous-hypothèse 2.2**

L'attitude de la famille d'accueil permet à l'enfant de se créer un nouveau monde.

La famille d'accueil joue un rôle important dans la vie des enfants placés. Comme il m'a été dit au cours des entretiens, « *Je trouve que la famille d'accueil est vraiment une famille qui s'est donnée du mal.* » (E3). Les parents d'accueil ont été présents pour l'enfant dès le moment du placement et cela pendant des mois, des années. Chaque famille a ses propres valeurs, convictions, principes, pourtant les retours des personnes interrogées se ressemblent. L'éducation de ces familles se basent sur le respect, la solidarité, la politesse, l'écoute et la liberté. Toutes ces caractéristiques sont reprises par Lemay (2010) qui décrit cela comme une forme de sécurité qui favorise le développement de l'enfant. Les différents entretiens en témoignent : « *Ils ont toujours fait un rôle de protection.* » (E1) ou « *C'est toute ma vie.* » (E4).

Les familles d'accueil réfléchissent à leur rôle, les actes importants sont pensés pour apporter un bienfait à l'enfant. Sur le moment, ce dernier ne s'en rend pas compte mais c'est plus tard qu'il comprend les choses. Une des personnes a été placée en famille d'accueil avec son frère et dit ceci :

« *Au début du placement, on était dans la même chambre avec mon frère mais je pense que c'était pour nous rassurer. C'était pour que je sois et que je dorme avec mon frère dès l'entrée en famille d'accueil. Ensuite, on a eu une chambre individuelle, comme tout enfant.* » (E4)

Ces personnes n'offrent pas seulement un logement à l'enfant, mais elles réfléchissent également à lui et ses besoins. Selon Pithon (2014), la famille d'accueil doit permettre une certaine évolution pour l'enfant et c'est ce qu'elles ont fait pour les personnes que j'ai interrogées.

Ces familles entretiennent des liens particuliers avec les enfants placés, toutefois la relation est différente avec la maman ou avec le papa d'accueil. Pour la majorité des interrogés, la maman d'accueil était la personne importante de la maison. Elle s'occupait de la cuisine, des devoirs mais aussi d'activités basées sur la concentration comme les puzzles. Au contraire, le papa n'était pas beaucoup présent à cause de son travail, mais il s'occupait des activités plus en lien avec le sport (course à pied). Ces différences dans les « tâches » quotidiennes prennent compte du genre de la personne. Les rôles sont souvent répartis entre l'homme et la femme, mais ce n'est pas à généraliser.

Le dernier interrogé n'a pas eu le même vécu que les autres, ce qui démontre parfaitement que chaque famille a ses propres inspirations de vie. Tous les enfants se sont adaptés aux façons de vivre des familles et cela leur convenait. Comme Bourrat et Olliac (2014) le disent, un placement peut causer des perturbations au niveau physique et psychique, mais pour les personnes interviewées, ça n'a pas été le cas. L'adaptation a peut-être été plus longue pour certaines d'entre elles, mais cela n'a pas été un choc. Une personne dit ceci : « *À l'époque, je me sentais en confiance, en*

sécurité même si j'avais des différends avec la maman. » (E1). Cette personne nous montre clairement que même si le placement n'est pas simple, ce n'est pas pour autant que les liens ne se développent pas. Et pour certains, les liens n'ont pas pu être une préoccupation volontaire car le placement s'est fait très tôt, à l'âge de 2 ans. Et comme la personne le dit si bien : « C'est un peu la seule vie que j'ai connue. » (E4). Les liens sont donc vus et vécus ici d'une manière positive par l'enfant placé.

Ces familles d'accueil sont une protection, un soutien quotidien pour les enfants, et elles sont des « nouvelles familles » pour eux. Ce ne sont pas des parents de remplacement, mais bien des autres personnes auxquelles ils tiennent énormément. Dugravier et Barbey-Mintz (2015) expliquent que les figures d'attachement sont nécessaires pour l'enfant comme référence, toutefois ce ne sont pas forcément les parents biologiques. Cela peut en effet être la famille d'accueil et voici ce qu'ils en disent : « C'est comme des parents d'accueil. » (E3) ; « Je les appelle pas "papa et maman" mais pour moi, c'est des gens que j'aime donc c'est des gens à vie. » (E4).

L'enfant placé en famille d'accueil ne se retrouve donc pas emprisonné mais vit tout simplement une vie, autre que celle avec les parents d'origine. Les manières d'éduquer ne sont pas les mêmes pour la majorité, par conséquent ceux qui ont vécu plus de temps chez leur famille d'origine ont mis plus de temps à s'adapter aux nouvelles règles de vie. C'est un monde inconnu, et plus le placement se fait tôt, moins l'enfant aura de mal de s'acclimater. Cela dépend également du stade où se trouve l'enfant au début de son placement. De Broca (2017) définit les stades dès la naissance jusqu'à l'âge adulte et un placement sera vécu différemment entre un enfant de 2 ans et un de 10 ans. Mais pour tous les interviewés, la famille d'accueil a été bienveillante grâce à cela, la situation a été vécue positivement.

« [...] ça a été quelque chose de très positif et je leur dois beaucoup de choses parce que c'est vrai, ils ont toujours été là pour me soutenir dans les bons et les mauvais moments. » (E2)

L'enfant se trouve ainsi dans un nouvel environnement : chez les parents d'accueil, avec la possibilité d'être avec les enfants de la famille et/ou d'autres enfants placés, de nouvelles règles de vie et activités proposées. Tout est fait pour que l'enfant puisse se créer un nouveau monde et ceci grâce à sa famille d'accueil. Cette nouveauté lui a permis de vivre l'instant présent mais il lui a aussi offert un avenir. Le regard des interrogés sur leur placement est intéressant. Ils ont construit leur vie professionnelle, personnelle et ceci malgré leur placement. Leurs témoignages transmettent leur ressenti à ce sujet :

« Ils m'ont accompagné dans mon processus, mon évolution de la personne. » (E1)

« Je le referais vraiment sans hésiter. » (E2)

« Ils ont toujours fait pour tout le monde. C'est vraiment un repère pour moi. » (E3)

« C'est grâce à ça, à ça que j'ai pu avoir une famille. » (E4)

- [Synthèse de la sous-hypothèse 2.2](#)

La famille d'accueil est source de bien-être pour l'enfant et son attitude favorise son intégration et son développement au sein de ce nouveau foyer. Les manières d'être et de fonctionner doivent être assimilées mais l'enfant sait s'adapter. Les personnes interrogées décrivent la famille d'accueil comme un élément positif lors du processus de placement, et aussi pour la suite de leur vie. Elle instaure un cadre sécurisant qui permet à l'enfant de se sentir libre et pleinement considéré.

Conclusion de l'analyse

Pour conclure cette analyse, je reviens sur ma question de recherche : « *Quels sont les facteurs, dans le processus de placement en famille d'accueil, qui influencent positivement le développement d'un enfant ?* ». Je vais tout d'abord synthétiser les deux hypothèses et suite à cela, répondre à cette question.

- **Synthèse de l'hypothèse 1**

La procédure de placement favorise le développement de l'enfant.

Cette hypothèse reprend deux sous-hypothèses qui concernaient la collaboration de la famille d'origine et l'appropriation du processus de placement par l'enfant. Je me suis rapidement aperçue qu'une procédure de placement occasionnait de nombreux changements et instaurait un nouveau rythme vie pour les différents membres concernés : l'enfant déménage d'une famille à une autre, la famille d'accueil reçoit cet enfant inconnu et la famille d'origine est séparée de son enfant. C'est une situation qui demande une toute autre organisation, méconnaissable jusqu'ici, pour la plupart. « *Il y a plein de choses qu'ils [parents d'accueil] ne connaissaient pas de moi.* » (E1). Cette personne touche un autre point sensible qui est l'inconnu entre les individus lors d'un placement. Personne ne se connaît réellement et ils doivent tous faire face à cette nouveauté qui peut engendrer certaines craintes.

Cependant, il ressort des témoignages que les adultes sont plus touchés que les enfants. « *Il se droguait et on lui retire ses enfants, ça doit être affreux. Il avait déjà l'impression d'avoir tué sa femme et on lui enlève ses enfants. C'est horrible.* » (E4). On perçoit la tristesse que le papa a dû ressentir après de tels événements. Au final, l'enfant placé en famille d'accueil subit les difficultés familiales et il prend la place de l'adulte et se positionne comme tel. C'est une façon d'aider moralement son parent qui amène l'enfant à se responsabiliser plus rapidement qu'un autre jeune du même âge. Les trois autres personnes interviewées ont dû faire face à ce genre de situation, ce qui peut être parfois brutal, mais cela n'a pas causé de trouble lié au développement. Ce sont simplement des compétences qui se développent plus rapidement. La famille d'origine peut ainsi devenir un frein, mais peut, au contraire, permettre à l'enfant de reprendre sa place en tant que tel.

Ensuite, j'ai noté la présence de professionnels dans les différentes procédures de placement et cela concerne principalement les assistants sociaux. C'est une personne référente qui gère la procédure dès les premières démarches et qui collabore avec les familles tout au long du placement, comme mentionné dans la partie théorique. Cependant, les personnes interviewées ne relatent aucun suivi spécifique autre que la gestion financière et la gestion de conflits. Pour eux, la principale procédure s'est effectuée grâce et au sein de la famille d'accueil et les professionnels ne sont pas forcément impliqués lors de cette période de placement.

Une famille d'accueil est ainsi un milieu favorable pour accueillir un enfant et l'aider quotidiennement à évoluer. Elle prend en compte l'enfant dans son ensemble et lui permet de s'exprimer à toute occasion, pour des éléments conséquents ou non. L'enfant se sent alors considéré à sa juste valeur et prend plus facilement la parole, ce qui est positif lors d'un placement. Cela lui permet de se questionner, d'avoir des informations ou encore de se positionner dans certains cas. Tout ceci fait partie de son droit, comme le dit la Convention relative aux droits de l'enfant (Etat le 25 octobre

2016) et la famille d'accueil favorise cette appropriation. Dans ce genre de cas, le développement de l'enfant ne peut qu'être positif.

Finalement, je remarque que certains éléments, lors d'une procédure de placement, favorisent positivement le développement de l'enfant tandis que d'autres le freinent, ce qui confirme partiellement cette première hypothèse. L'enfant peut se retrouver face à des difficultés comme la non-collaboration de sa famille d'origine, toutefois son développement n'est pas forcément touché. Cela peut avoir des conséquences au niveau de son adaptation dans la famille d'accueil, pourtant rien ne confirme un retard ou un trouble au niveau du développement. Mais d'une manière générale, les personnes m'ont confié s'être adaptées à cet environnement et tout ce processus : « *Quand j'ai été placé, j'ai été placé et pour moi, c'était normal [...]. J'ai suivi, je me suis fait à la vie qu'on me donnait. Je me suis pas posé toutes ces questions.* » (E1).

- Synthèse de l'hypothèse 2

La famille d'accueil offre un nouveau cadre affectif sécurisant.

Comme pour la première hypothèse, celle-ci est liée à deux sous-hypothèses qui concernaient les conflits de loyauté lors d'un placement et l'attitude de la famille d'accueil. Lorsqu'un enfant est placé en famille d'accueil, il se retrouve séparé de sa famille d'origine et il vit cette situation difficilement. Ce n'est pas le placement en lui-même qui est problématique, mais les conflits de loyauté entre les deux familles. « *Je pense qu'il y a eu plus de conflits que de collaboration.* » (E4). La famille biologique voit son rôle de parent changer et elle n'accepte guère qu'une autre famille s'occupe de son enfant. Par conséquent, elle essaie de déstabiliser l'enfant en jugeant la famille d'accueil pour qu'il ne s'attache pas à elle. C'est une façon de maintenir un « pouvoir » sur l'enfant, mais ce dernier remarque ces différences entre ce qu'il vit au sein du nouveau foyer et ce qui lui est dit par ses propres parents.

La famille d'accueil est ainsi présente pour l'enfant et il remarque que les paroles de ses parents biologiques ne coïncident pas avec son vécu. Cette situation le touche, mais ça n'a pas de conséquences directes avec la famille d'accueil pour la plupart. Cette nouvelle famille est alors bienveillante, protectrice et essaie d'aller dans le sens de l'enfant et de ses parents d'origine, même si la collaboration est difficile. Cette valorisation quotidienne permet à l'enfant de s'ouvrir et il se construit ainsi un nouveau monde en accédant à de nouvelles manières d'être, de faire et de vivre. C'est un autre environnement, inconnu au départ, qu'il s'approprie progressivement.

Tout ceci confirme le fait que la famille d'accueil offre un nouveau cadre affectif sécurisant pour un enfant. La famille d'origine n'accepte guère le placement, pourtant cela n'empêche pas la création de lien entre l'enfant et la famille d'accueil. « *Pour moi, c'est vraiment ma famille. Je les considère vraiment comme mes parents.* » (E2).

Ces deux hypothèses démontrent l'importance du processus de placement pour un enfant. Il existe des facteurs qui vont influencer positivement son développement : l'écoute, l'accompagnement, la valorisation, l'implication, la participation, l'appropriation lors des prises de décisions. Cette nouvelle vie et ce nouveau cadre, principalement instaurés par la famille d'accueil, favorisent son développement. Cependant, chaque placement est spécifique : « *Je pense que c'est différent d'une famille à une autre.* » (E4). Il est alors difficile de notifier les apports positifs lors d'un placement étant donné que chaque enfant vivra ce processus autrement. En revanche, il est nécessaire de dire qu'il en existe et qu'un placement n'est pas forcément négatif.

Pistes d'action

Ce point établit différentes pistes d'action suite aux entretiens. Ce sont des solutions qui pourraient servir aux personnes concernées, enfants comme adultes, par des situations de placement.

Intervention en 3 temps

Un placement consiste à « déplacer » un enfant de sa famille d'origine à une famille d'accueil. Ce n'est pas une situation que l'on rencontre dans la vie de tous les jours et si le processus n'est pas bien mené, dès le départ, la situation peut difficilement évoluer de manière positive. Il serait préférable d'intervenir en plusieurs étapes, voici la première :

1. Une première rencontre :

Lors des entretiens, j'ai remarqué que les personnes n'avaient pas été averties et n'avaient pas été préparées au placement futur. Une telle situation peut provoquer une certaine angoisse et l'intérêt est d'être attentif aux différentes personnes qui sont concernées : l'enfant, la famille d'origine et la famille d'accueil. Pour ce faire, il serait intéressant de planifier une ou plusieurs séances pour que les différents membres puissent faire connaissance. Le nombre de rencontres varierait en fonction de la gravité de la situation, mais le but serait que chaque personne puisse accepter au mieux le placement dès le départ. Cela se ferait avec l'aide d'un professionnel et plus particulièrement avec un assistant social qui les guiderait tout au long du processus de placement. Dans un premier temps, cette ou ces séances pourraient être assez informelles. Le but serait de mettre en confiance les différents membres concernés et non pas de les déstabiliser.

Lors de cette recherche, j'ai remarqué certaines lacunes au niveau de la collaboration entre les personnes. Le fait de se rencontrer dans un cadre neutre, épaulé et soutenu, permettrait de construire une base solide qui bénéficierait :

- À la famille d'origine : prendre conscience que la famille d'accueil n'est pas un frein et qu'elle cherche le bien-être de l'enfant ; prendre confiance en elle pour ne plus être en situation de comparaison ; garder des liens avec l'enfant ; être présent lors du placement.
- À la famille d'accueil : découvrir l'enfant que l'on va accueillir ; agir sans culpabiliser ; favoriser le bien-être de l'enfant ; développer l'entraide et la collaboration avec la famille d'origine ; aider l'enfant et la famille d'origine à développer de nouvelles ressources pour envisager le retour progressif de l'enfant dans son milieu naturel.
- À l'enfant : ne pas être en situation de conflit de loyauté ; se sentir libre de s'exprimer sur ses besoins ; prendre confiance en la famille d'accueil ; prendre confiance en lui pour son quotidien mais aussi pour son avenir ; acquérir des compétences personnelles.

Ce serait une manière de préserver chaque personne concernée en les prenant en considération dans leur rôle respectif. Cela prendrait un certain temps, mais ce travail porterait ses fruits sur le long terme et principalement lors du placement. Un placement est une situation difficile et non habituelle qui se doit d'être préparée pour le bien-être de tous et surtout de l'enfant.

2. Transmission d'informations

Comme expliqué ci-dessus, ces rencontres permettraient de renforcer les liens lorsqu'un placement en famille d'accueil serait envisagé. Apprendre à se connaître serait nécessaire, mais il serait également utile d'avoir un document écrit à transmettre aux personnes concernées par la situation.

Selon les dires des adultes interrogés, j'ai remarqué une certaine incompréhension concernant les objectifs du placement. Par exemple, il s'est avéré que la famille d'origine collabore peu lorsque leur enfant est placé en famille d'accueil. Les parents biologiques perçoivent cela comme une menace alors que la famille d'accueil ne souhaite que protéger l'enfant. Elle n'est en aucun cas provocatrice et destructrice de la sphère familiale d'origine. Ce sont de simples informations mais tout le monde n'a pas la même compréhension du monde et les mêmes représentations.

C'est pourquoi un document a été créé pour favoriser une meilleure définition des différents rôles des personnes concernées par une situation de placement en famille d'accueil. Ce bref récapitulatif, à la page suivante, reprendrait les principaux éléments concernant le système de placement et pourrait être distribué à tous les partenaires lors des rencontres. Ces quelques informations permettraient à chacun de se situer mais aussi de situer les autres personnes. Le professionnel qui gèrerait le suivi s'occupera de donner ce document et de leur expliquer plus en détails tout ce qui a attrait au placement.

Le système de placement en famille d'accueil

Ce document est un bref récapitulatif qui définit les principaux acteurs, les principaux sites internet et les documents lorsqu'un enfant est placé en famille d'accueil.

Le placement	<p>Un placement est décidé lorsque la vie d'un mineur et son développement est en danger d'une quelconque façon. La durée dépend de la situation et de son évolution dans le temps. Cela peut être de courte, moyenne ou de longue durée car chaque situation est différente.</p> <p>L'objectif est de permettre une évolution positive afin que l'enfant puisse retourner dans sa famille d'origine. Les différents acteurs collaborent pour favoriser positivement la situation et les changements.</p>
La famille d'accueil	<p>La famille d'accueil est un soutien lorsqu'un enfant est placé chez elle. Son but est d'accueillir l'enfant et sa famille d'origine. Elle aide et soutient la jeune personne en lui permettant d'acquérir de nouvelles compétences, de nouvelles capacités. L'accueil est bienveillant et sécurisant pour le bien-être de l'enfant. Elle apporte une aide à l'enfant et indirectement à la famille d'origine car les changements opérés au sein de la famille d'accueil sont bénéfiques pour tous.</p>
La famille d'origine	<p>La famille biologique est importante pour l'enfant. Elle est la référence principale et son implication compte pour une évolution positive du placement. Elle met tout en œuvre pour changer ce qui a causé le placement dans le but de retrouver son enfant.</p>
L'enfant	<p>L'enfant est l'élément central lors d'un placement. C'est lui qui se retrouve déplacé d'une famille à une autre et il doit faire preuve d'adaptation. Ce n'est pas habituel pour lui et sa collaboration est une forme d'acceptation de la situation.</p>
Les professionnels	<p>Différents professionnels sont présents pour organiser et favoriser un placement. On trouve entre autres des assistants sociaux, des curateurs et des psychologues. Tous sont des personnes ressources lors du placement et leurs interventions visent une amélioration de la situation. Ils ont des méthodes de travail différentes mais l'objectif est le même, l'évolution positive du placement pour que l'enfant puisse retourner chez lui.</p>
Les sites internet importants	<p>Explicatif de l'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) : https://www.jura.ch/DIN/APEA.html</p> <p>Contacts Service de l'Action Sociale régional : https://www.jura.ch/DIN/SAS/Contacts-SAS.html</p>
Les lois importantes	<p>Ordonnance sur le placement d'enfants : https://rsju.jura.ch/fr/viewdocument.html?idn=20170&id=34300</p> <p>Loi sur la politique et la jeunesse : https://rsju.jura.ch/fr/viewdocument.html?idn=20170&id=36988</p> <p>Ordonnance sur la prise en charge extrafamiliale d'enfants (OPEE) : https://www.bj.admin.ch/dam/data/bj/gesellschaft/gesetzgebung/archiv/kinderbetreuung/entw-kibev-f.pdf</p>

3. Temps de parole :

Dans cette troisième partie, il serait important de prendre du temps pour que chaque personne puisse s'exprimer sur ses attentes, ses besoins et ses demandes. L'intérêt serait d'écouter ce que chacun a à dire et de trouver une base de travail commune. Le document proposé à la page précédente est assez bref et ce temps-ci permettrait de répondre aux différentes interrogations. Au cours de la discussion, les personnes concernées rempliraient les lignes suivantes en commun. Cette partie administrative pourrait sembler insignifiante, mais c'est tout le contraire. Le fait de poser les éléments par écrit permettrait d'avoir un fil conducteur et constituerait une référence lors du placement. Ce document pourrait être amélioré selon la situation, c'est-à-dire que des éléments pourraient y être ajoutés au fur et à mesure. De plus, il servirait à tous les acteurs et un travail en réseau pourrait se construire autour de projets précis.

À la fin du document, chaque membre devrait apposer sa signature pour montrer que tout a été clair, tout a été dit et entendu de tous.

Personnes concernées :

Causes du placement :

Date de début de placement :

Rôles de chacun :

Objectifs recherchés :

Autres :

Signature des différents membres :

Un placement se joue dès l'annonce et non pas seulement lorsque l'enfant est déplacé au sein de la famille d'accueil. Ces différentes étapes permettraient donc de construire des bases solides bénéfiques à tout membre concerné. Ce serait une manière de fonctionner et d'avancer ensemble vers un même objectif, le bien-être de l'enfant. Ces séances pourraient favoriser les relations et la collaboration entre les familles, ce qui serait positif par rapport à l'évolution du placement. Cela pourrait, par exemple,

diminuer les conflits, les insultes et bien encore. Chaque individu serait ainsi pris en compte à sa juste valeur, parent comme enfant. Ce serait une mise en commun qui bénéficierait à l'enfant et à son développement, à la durée du placement et aux autres personnes concernées.

De plus, la présence d'un professionnel lors de ces différentes étapes favoriserait les échanges entre les acteurs. Il ferait office de référence pour toutes les démarches et aussi secrétaire pour les personnes, enfant et adulte, qui ne sauraient pas écrire ou lire. Cette personne serait un soutien tout au long du processus de placement.

Toutefois, si la situation était pressante, il serait possible d'accélérer le processus de ces rencontres. Cela pourrait se faire en quelques heures, mais il est impératif de donner la possibilité aux personnes d'être en confiance avant le début d'un placement. Ces repères augmenteraient les chances de réussite de tout le processus de placement.

Activité

Après les différents entretiens effectués, j'ai également remarqué que le fait de participer à une ou des activités pour un enfant est bénéfique lors d'un placement. Toutes les personnes, sans exception, avaient trouvé ce qu'il leur procurait du bien-être : le sport (foot, course à pied, grimpe...), le bricolage, la lecture, l'écriture ou autres. Au départ, je ne comprenais pas leur importance, mais j'ai réalisé par la suite que ça permettrait aux enfants de se retrouver eux-mêmes lors de ces différents moments.

Cette activité constitue le moyen de se libérer, de disparaître pendant un instant. C'est une manière de relâcher son esprit face à la réalité qui n'est pas toujours facile. Lors des entretiens, chaque enfant pratiquait son activité durant laquelle il se sentait bien.

Lors d'un placement, il est alors important pour un enfant d'avoir une activité, quelle qu'elle soit, pour se détacher temporairement de la situation. C'est une piste d'action accessible à tout le monde, faut-il encore trouver l'activité personnelle qui convient et qui procure du plaisir.

Limites du travail de recherche

Ce travail de recherche est intéressant, mais j'ai fait face à quelques limites. Les premières concernent le temps imparti et le nombre de signes imposés. Le document pourrait être plus élaboré mais je ne peux aller contre les consignes. Tous les aspects théoriques et pratiques sont intéressants, cependant une synthèse doit être faite.

Mon choix s'est porté au départ sur la recherche qualitative. Je ne regrette pas ma décision même si les éléments apportés dans l'analyse restent très subjectifs. Cette étape de vie est personnelle et j'aurais eu d'autres réponses en choisissant la méthode quantitative. La réalité d'un système de placement et du vécu d'un enfant peut ainsi être faussée par le nombre minime d'entretiens.

De plus, il est possible que les visions des personnes interviewées soient opposées. Cela pourrait aurait pu avoir un effet contradictoire sur les hypothèses et les sous-hypothèses de ma recherche. Certains avis divergents ont posé quelques problèmes, pourtant cela ne m'a pas empêché d'infirmer ou de confirmer mes hypothèses ou mes sous-hypothèses.

Le travail avant de se rendre sur le terrain est plutôt conséquent. Je suis une personne qui aime la pratique mais avant cela, la partie théorique, les hypothèses ainsi que la grille d'entretien doivent être écrites. Toutefois, c'est un travail nécessaire car je ne pouvais aller vers la partie recherche sans cela. J'ai donc préalablement préparé une ligne directrice qui permettait d'avoir un suivi lors des différents entretiens. J'étais certaine que cet ordre allait être quelque peu secoué mais je ne pensais pas autant. Lorsque l'on discute, on ne se rend pas toujours compte de ce qui a été abordé ou non et certains éléments ont pu être oubliés ou négligés de ma part. Ce n'est pas intentionnel mais la réalité a pris le dessus sur ce que j'avais prévu.

Lors de l'écriture d'un tel travail, il est difficile de rester objective et de ne pas suivre ses propres représentations. Cela doit être formel, toutefois le fait de s'investir au maximum donne envie de réagir personnellement. À certains moments, cela peut prendre le dessus mais le côté professionnel resurgit. J'ai donc dû adapter ma manière d'écrire pour ne pas me retrouver dans ce cas.

Bilan

Ce travail de recherche sur les enfants placés en famille d'accueil a été très intéressant à réaliser d'un point de vue personnel. Au début, il m'était difficile d'imaginer le temps à investir pour en arriver à ce bilan. Pour ma part, c'est une réussite qui m'a permis d'entreprendre des démarches auxquelles je n'étais pas habituée : lectures abondantes, récolte et tri d'informations au niveau théorique et pratique, écriture et synthèse. Ce sont des tâches qui demandent énormément de temps pour un tel travail, mais aussi beaucoup de rigueur. Cela m'a ainsi permis de réaliser et participer à une démarche de recherche en suivant un fil conducteur.

Toutefois, mon organisation personnelle ne correspond pas forcément à celle des autres personnes. Par exemple, j'ai dû m'adapter aux disponibilités des personnes interviewées et cela a pris parfois plus de temps que prévu. Les disponibilités des autres n'ont pas toujours été à mon avantage et cela a eu une influence sur mon travail et sur l'organisation prévue au préalable.

Ce travail m'a également permis de travailler sur un thème qui me tenait à cœur. Bien sûr, certaines modifications ont été apportées à cette recherche, mais tout en restant centré sur les enfants placés en famille d'accueil. La partie théorique est intéressante car elle me permet d'ouvrir le regard sur des éléments, parfois inconscients pour ma part. J'ai l'exemple du conflit de loyauté entre les familles qui, pour moi, était impensable au départ. Ainsi, grâce à ces différentes lectures, j'ai acquis des connaissances au niveau du système de placement, des familles d'accueil et des liens entretenus entre les enfants et ses familles (d'accueil et d'origine). Ces connaissances proviennent d'écrits qui m'ont permis de construire un discours cohérent autour des enfants placés en famille d'accueil. J'ai donc dû, aux vues du nombre considérable d'ouvrages, trier les auteurs et cela m'a permis, par la suite, de développer un esprit de synthèse en tenant compte des informations les plus pertinentes.

Suite à cela, la pratique entre en jeu et cela a été, pour moi, la partie la plus enrichissante humainement. Le fait d'aller à la rencontre, de faire connaissance, d'échanger avec les personnes interrogées m'a permis de découvrir leur univers. Mon regard sur cette situation a ainsi évolué car leurs paroles m'ont touché personnellement. J'ai découvert leur vécu durant l'enfance, mais aussi sur leur présent.

Cependant, certains passages expliqués lors des entretiens m'ont renvoyé à mon histoire de vie. J'ai donc dû faire preuve d'une grande prise de recul par rapport à ma situation personnelle et me positionner en tant que professionnelle. Ce n'était pas un exercice facile, mais c'est une aide pour ma pratique actuelle et pour mon futur. Mes représentations ont changé et ma pratique changera aussi au fur et à mesure des expériences. Par exemple, je vais essayer de prendre en considération chaque personne car l'une n'est pas plus importante qu'une autre.

Lors d'une pratique précédente, je remarque que j'avais l'habitude de délaisser la famille d'origine dans un cas précis, et ce n'était pas correct. En tant qu'accompagnatrice, mon devoir est de protéger les personnes avec qui je travaille sans émettre de jugement quelconque. Mon but doit être de faire évoluer la situation positivement et non pas de la rabaisser selon ma vision. Ce travail de recherche m'a ainsi permis de développer des connaissances au niveau des enfants placés en famille d'accueil et cela m'a fait prendre conscience que mon rôle en tant que travailleuse sociale est important et déterminant. Mes actes et mes paroles peuvent avoir de lourdes conséquences pour une personne, son entourage, c'est pourquoi je dois être bienveillante au quotidien.

Conclusion

Mon Travail de Bachelor touche à sa fin. Il est important pour moi de dire que cette recherche a été enrichissante car elle m'a permis d'entreprendre des démarches auxquelles je n'étais pas habituée, comme expliqué dans le bilan. Au départ, j'avais dû mal à visualiser les différentes étapes à réaliser mais tout s'est construit progressivement. Toute cette réalisation m'a ainsi permis de développer des ressources personnelles qui me seront utiles dans ma vie future. Je retiens entre autres l'écoute, la disponibilité, l'attention et le non-jugement.

J'ai également de nouvelles connaissances à ma disposition sur les enfants placés en famille d'accueil. Mon regard a changé depuis le début du travail et cela grâce aux apports théoriques et pratiques. Cet ensemble m'a permis de « grandir » professionnellement et personnellement car je perçois la situation différemment dès à présent. Je peux ainsi conclure que la majorité des enfants en famille d'accueil vivent positivement leur placement et qu'il existe des facteurs favorisant cela.

Cependant, je dois vraiment garder à l'esprit que les enfants ne sont pas les seuls concernés par cette situation. Tous les membres gravitant autour de l'enfant sont importants. C'est une vision que je n'avais pas et cela me servira lorsque je devrai faire face à ce genre de situation, dans le cadre de mon travail ou personnellement. Je peux ainsi dire que cette recherche m'a fait évoluer. C'est une expérience dont je vais me souvenir durant ma vie entière et j'en suis fière.

Ce travail de longue haleine m'a permis de répondre à des questions mais certaines restent en suspens. Comment les familles d'accueil et les familles d'origine vivent cette expérience ? Comment les familles d'origine perçoivent la séparation avec leur enfant ? Comment les professionnels fonctionnent et réagissent dans ce genre de situation ? Chacune de ces personnes est concernée par la situation de placement et leurs ressentis sont tout autant importants que ceux des enfants placés. Il serait intéressant d'avoir ces différentes visions pour compléter cette recherche et pour émettre d'autres pistes d'action qui profiteraient à tous.

Bibliographie

- Albarello, L. (2012). L'approche qualitative. Dans L. Albarello, *Apprendre à chercher* (pp. 79-114). Bruxelles: De Boeck Supérieur.
- Attias, D. (2014). L'évaluation du placement : bienfaits attendus et dysfonctionnements redoutés. *1001 et +*, pp. 361-367.
- Bouregda, A. (2011). *L'enfant et son parent. L'histoire d'une empreinte*. Paris: Dunod.
- Bourrat, M.-M., & Olliac, B. (2014). Enfance et traumatisme psychique : la mise en récit, un chemin de la résilience. *L'information psychiatrique*, 447-456.
- Chapon, N. (2011). A qui appartient l'enfant en accueil familial ? *Dialogue* , pp. 153-164.
- Clément, M.-E., & Milani, P. (2018). Familles en contextes de vulnérabilités psychosociales : réalités des enfants, des parents et des services. *La revue internationale de l'éducation familiale* , pp. 11-21.
- Code Civil Suisse du 10 décembre 1907. (Etat le 1e septembre 2017). *RS 210*. Berne, Suisse: Chancellerie fédérale.
- Convention relative aux droits de l'enfant conclue à New York le 20 novembre 1989. (Etat le 25 octobre 2016). *RS 0.107*. Suisse, Récupéré de : <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19983207/201610250000/0.107.pdf>, le 03.06.2019.
- Coum, D. (2010). "Se séparer pour être en lien." La question de la séparation en placement familial. *Empan*, pp. 66-76.
- Dayan, J. (2007). Parentalité et vulnérabilité. *1001 bébés*, pp. 25-42.
- de Broca, A. (2017). Le développement de l'enfant. Du normal aux principaux troubles du développement. *Développement psychoaffectif et cognitif*, pp. 93-139.
- Dortier, J.-F. (2004). *Le dictionnaire des sciences humaines*. Auxerre Cedex: Sciences Humaines Editions.
- Dubar, C. (2015). La socialisation comme construction sociale de la réalité. *U*, pp. 79-102.
- Dugravier, R., & Barbey-Mintz, A.-S. (2015). Origines et concepts de la théorie de l'attachement. *Enfances & Psy*, 14-22.
- Durand, G. (2014). *L'abécédaire systémique du travailleur social*. Paris: Editions Fabert.
- Goldbeter-Merinfeld, E. (2017). L'enfant placé : entre institution, famille d'accueil et famille d'origine. *Cahiers critiques de thérapie familiale et de pratiques de réseaux*, pp. 5-9.
- Guerrero, O. (2009). La fonction parentale et les besoins de l'enfant. *Enfances & Psy*, 61-65.
- Hilweg, W., & Posch, C. (sans date). *quality4children*. Récupéré sur quality4children: http://www.quality4children.ch/index.asp?site=3&topic_id=68
- Integras - Association professionnelle pour l'éducation sociale et la pédagogie spécialisée. (2008). *Quality4Children*. Récupéré sur Integras: <https://www.integras.ch/fr/droits-de-l-enfant/quality4children>, le 04.09.19

Lamboy, B. (2009). Soutenir la parentalité : pourquoi et comment ? Différentes approches pour un même concept. *Devenir*, pp. 31-60.

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura. (30 avril 2002). Ordonnance du 30 avril 2002 concernant le placement d'enfants. *RS 853.11*. Jura, Suisse: Récupéré de : <https://rsju.jura.ch/fr/viewdocument.html?idn=20170&id=34300>, le 24.08.19.

Lemay, M. (2010). Enfants, parents, assistant familial : une histoire de liens. *Empan*, pp. 36-46.

Martin, J.-C., & Baril, R. (1995). *L'exclusion comme effet de trajectoire administrative et de cheminement individuel*. Récupéré sur Erudit : <https://www.erudit.org/fr/>

Ordonnance du 19 octobre 1997 sur le placement d'enfants (OPE). (Etat le 20 juin 2017). *RS 211.222.338*. Suisse: Récupéré de : <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19770243/index.html> ; le 23.08.19.

Ordonnance sur la prise en charge extrafamiliale d'enfants (OPEE). (Avant-projet : RO 2010). Suisse: Récupéré de : <https://www.bj.admin.ch/dam/data/bj/gesellschaft/gesetzgebung/archiv/kinderbetreuung/entw-kibev-f.pdf>, le 23.08.19.

Python, N. (2014). "Un placement et après...". *1001 et +*, pp. 347-360.

Robin, P., & Séverac, N. (2013). Parcours de vie des enfants et des jeunes relevant du dispositif de protection de l'enfance : les paradoxes d'une biographie sous injonction. *Recherches familiales*, pp. 91-102.

Salomon, A., & Tanguay, Y. (2010). Soutien maternel et perception des besoins des enfants. *Enfance*, 411-424.

Seiterle, N. (2018). *Aperçu des placements d'enfants en famille d'accueil et en institution Suisse 2015-2017. Rapport final*. Zürich: PACH Enfants placés et adoptés Suisse.

Soussan, P. B. (2007). Faites des pères, faites des mères. *1001 bébés*, pp. 7-23.

Troupel-Cremel, O., & Zaouche Gaudron, C. (2005). L'environnement de l'enfant. *1001 bébés*, pp. 21-36.

Vauthier-Marin, F., & Phélib, J. (2013). Les besoins de base. "C'est pour ton bien". *Enfances*, pp. 134-138.

Tableau des illustrations

Figure 1 : l'enfance 0

Récupéré de : <https://www.la-boutique-militante.com/arts-de-resistance/1800-badge-banksy-avec-la-petite-fille-au-ballon-en-forme-de-coeur-400000021889.html>

Consulté le 31 mai 2019

Annexes

Annexe 1 : Grille d'entretien vierge

Hypothèses	Questions principales	Questions supplémentaires
Explications de base - Mettre à l'aise – rassurer	Discuter de votre placement, rassurer, je vais vous enregistrer, anonyme, destruction, pas d'obligation d'enregistrement)	
Questions générales - On peut parler de nous pour faire le lien (complicité)	Comment vousappelez-vous ?	
	Quel âge avez-vous ?	
	Avez-vous des frères et sœurs ?	Quel âge ont-ils ?
	Est-ce que vous avez un travail maintenant ?	Quel est votre travail actuel ? Avez-vous rencontré des difficultés ?
	Avez-vous des activités ?	Lesquelles ?
	Avez-vous des enfants ?	Si oui, combien ? Sinon, est-ce que vous pensez au fait de devenir parent ?
Transition (Histoire de vie, attaches)	Racontez-moi, comment s'est passé votre placement ?	A quel âge (début – fin) ? Les raisons ? Placement volontaire ou involontaire ? Qu'est-ce que vous avez ressenti ?
1^{ère} hypothèse : La procédure de placement se déroule de manière conforme pour favoriser le développement de l'enfant.		

Sous-hypothèse 1.1 : <p>La famille d'origine collabore favorablement au déroulement du placement.</p> <p>Indicateurs : Amélioration de la situation ; l'enfant porte un bon jugement sur son placement ; respect des uns et des autres ; relation triangulaire entre l'enfant et ses deux familles ; soutien de chacun ; collaboration.</p> <p>★★★★ Exemples ★★★★</p>	<p>Quel regard aviez-vous sur votre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Famille d'accueil - Famille d'origine 	<p>Avant et pendant le placement</p>
	<p>Comment votre placement s'est-il déroulé selon vous ?</p>	<p>Est-ce que ce placement vous a été annoncé auparavant ? Avez-vous eu le temps de vous préparer ? Combien de temps il y a eu entre le temps d'annonce et le départ dans la famille d'accueil ? Que pensez-vous de ces démarches ? (Ex : annonce, accueil...)</p>
	<p>Avez-vous été suivi avant, pendant et après le placement ?</p>	<p>Comment ? Par qui ? Combien de fois (par semaine, par mois ?) Est-ce que ça vous a aidé et pourquoi ? Quel lien aviez-vous avec ces professionnels ? Est-ce que vous aviez des moments seuls avec eux ? Comment est-ce que vous vous réagissiez pendant ces visites ? Comment la famille d'accueil se comportait-elle avec ces visites (stress, rien, ...) ?</p>
	<p>Est-ce que vous espériez rentrer chez vous ?</p>	<p>Est-ce que c'est un souhait qui apparaissait tous les jours ? Est-ce que c'est un sentiment que vous partagiez lors des discussions avec votre famille d'accueil ?</p>
	<p>Est-ce que votre famille d'origine a été présente tout au long du placement ?</p>	<p>Comment les membres de votre famille ont-ils réagit ? Soutien ou un frein ? Comment ? Est-ce que cela a eu des conséquences sur votre placement ?</p>

★★★★ Exemples ★★★★	<p>Pensez-vous qu'il y avait une certaine collaboration pendant le placement entre vos deux familles ?</p>	<p>Depuis quel moment ? Pas du tout de collaboration ?</p> <p>Comment ?</p> <p>Est-ce que la collaboration s'est instaurée plus de la famille d'accueil, de la famille d'origine ou des deux à part égale ?</p> <p>Est-ce que ça vous a servi ?</p> <p>+ / --</p> <p>Y'avait-il un respect instauré ?</p>
	<p>Pensez-vous que la collaboration amène plus facilement l'amélioration de la situation ?</p>	<p>Inversement ?</p> <p>Comment ?</p>
Sous-hypothèse 1.2 : <p>L'appropriation de la part du jeune favorise le fonctionnement du placement.</p> <p>Indicateurs : La prise en compte dans l'élaboration d'une action lors du placement ; fonction de l'enfant ; impacts sur la durée du placement ; évolution dans la prise de décision sur le développement de l'enfant ; ressentis ; estime de soi ; confiance en soi et envers les autres.</p>	<p>Pour vous, est-ce qu'il est important de prendre en compte un enfant, de l'écouter, de lui demander son avis lors d'un placement ?</p>	<p>A quoi cela sert-il ?</p> <p>Est-ce que ça peut changer certaines choses ? Comment ?</p>
	<p>Comment est-ce que les gens (famille d'accueil, famille d'origine, professionnels...) se sont comportés avec vous ?</p>	<p>Est-ce qu'ils faisaient attention à vous ?</p>
	<p>Avez-vous été pris en compte lors de votre placement ?</p>	<p>À tout moment ?</p> <p>Est-ce qu'on vous a demandé votre avis avant et pendant le placement ?</p> <p>Est-ce que vous avez été informé de la procédure ? Avez-vous eu des explications ?</p> <p>Pourriez-vous me raconter un moment ?</p> <p>Comment l'avez-vous vécu ?</p>
★★★★ Exemples ★★★★	<p>Votre parole a-t-elle été entendue ?</p>	<p>Par qui plus spécifiquement ?</p> <p>Qu'est-ce que cela a engendré ?</p> <p>Comment vous êtes-vous fait entendre ?</p> <p>Est-ce que l'on vous demandait votre avis directement avant de prendre des décisions ?</p>

★★★★ Exemples ★★★★		Est-ce que les informations concernant votre placement vous étaient données clairement ? Comment ?
	Est-ce que ça vous a permis de trouver votre place au sein de cette famille d'accueil ou au contraire, est-ce que ça vous a éloigné d'elle ?	Comment ? Quel mot mettez-vous sur le rôle que vous avez joué lors de ce placement, un mot qui représente votre ressenti à ce moment-là ? (Utile, hésitante, calme, épuisée...)
Transition	Est-ce que la collaboration entre les familles et votre prise en compte dans ce placement a permis, selon vous, d'améliorer nettement votre situation ?	Est-ce que cela a joué un rôle dans le temps passé au sein de la famille d'accueil ? Est-ce que vous avez pris confiance en vous grâce à cela ? Est-ce que vous avez fait confiance aux membres de la famille d'accueil et aux membres de votre famille d'origine ?
2^{ème} hypothèse : La famille d'accueil offre un nouveau cadre affectif sécurisant.		
Sous-hypothèse 2.1 : Le jeune ne vit pas un conflit de loyauté lors de son placement. Indicateurs : Non-jugement de la famille d'accueil face à la situation familiale de l'enfant ; acceptation de la situation de placement si collaboration donc sécurité physique et affective ; respect de chacun ; permettre à l'enfant d'entretenir des liens spécifiques avec chaque famille ; pas de présence d'une	Comment s'est comportée globalement : - Votre famille d'accueil ? - Votre famille d'origine ? Quels liens aviez-vous avec : - Votre famille d'accueil ? - Votre famille d'origine ?	Comment vous avez vécu ces comportements ? Est-ce que votre famille d'origine avait peur que vos sentiments changent envers eux ? Est-ce que ce nouveau cocon a été ressenti comme apaisant ou troublant ? Pire ? Est-ce que vous vous sentiez coupable d'apprécier cette famille d'accueil ?



<p>comparaison entre les familles ; acceptation et/ou légitimation des rôles de parentalité de la part de la famille d'accueil.</p>		Est-ce que vous faisiez exprès de vous opposer à eux ou vous faisiez tout pour rentrer chez vous ?
	Quels liens vos deux familles avaient-elles créés ?	Est-ce qu'ils se côtoyaient pour faire évoluer la situation ? Est-ce que vous vous rencontriez à certains endroits spécifiques ? Comment cela se passait-il ? Est-ce que ça vous aurait servi à mieux accepter la situation ?
	Quelle était votre place face à cette situation ?	Étiez-vous plutôt d'un côté que de l'autre ? Avec les deux ? Avec quelle famille étiez-vous plus loyale ? Explications ? Comment vous sentiez-vous au milieu de cela ? Est-ce que cela engendrait des conflits avec vos parents ?
	Les rôles de chacun ont-ils été respectés (rôle de parent, rôle d'enfant) ? Est-ce qu'il y avait un respect mutuel entre vos deux familles ?	Est-ce que votre famille d'accueil a pris le rôle de vos parents ? Est-ce que vos parents se sont rabaisssés face à la famille d'accueil ? Est-ce que vous avez été respecté comme enfant ayant des parents tout en étant en famille d'accueil ? Avez-vous compris et accepté le rôle de parent remplaçant (suppléant) que la famille d'accueil a adopté avec vous ?
	Est-ce qu'il y avait des changements dans les manières de faire et d'être entre la famille d'accueil et à la famille d'origine ?	Donnez-moi des exemples ! Comment avez-vous vécu ces changements ? Qu'est-ce que cela a provoqué chez vous ? Sur vos émotions ?
	La famille d'accueil avait-elle des comportements ou des paroles accusatrices envers votre famille d'origine ?	Inversement ? Exemple ? Comment vous viviez cela ?

★★★★ Exemples ★★★★ Sous-hypothèse 2.2 : L'attitude de la famille d'accueil permet à l'enfant de se créer un nouveau monde. Indicateurs : Accompagnement de l'enfant dans la famille d'accueil ; la famille d'accueil a une attitude qui n'engendre pas de conflit ; cadre sécurisant ; amélioration de la situation plus rapidement ; adaptation.	Est-ce que vous vous sentiez en sécurité ?	Comparaison ? Jugements ?
	Aviez-vous eu des informations spécifiques quant à la famille d'accueil avant votre arrivée ?	Lesquelles étaient ? Est-ce que les adultes travaillaient ? Est-ce qu'il y avait des enfants ? ... Est-ce que ces informations étaient vraies ? Est-ce que ça vous a fait peur d'avoir ces informations ou de ne pas en avoir ?
	De manière générale, que pensiez-vous de votre famille d'accueil ?	Comment est-ce que chacun se comportait avec vous ? Comment vous sentiez-vous dans cette famille « inconnue » ? Est-ce que vous avez tissé des liens ? Ces liens vous ont-ils permis de mieux vous adapter à la situation ?
	Comment décrivez-vous le cadre qui vous a été donné par cette famille ?	Si vous deviez mettre des adjectifs (accueillant, fermé, protecteur, insignifiant...), lequel se serait-ce ? Ou plusieurs ? Quelle signification mettez-vous là-derrière ?
	Est-ce que votre famille d'accueil vous accompagnait, vous soutenait dans les actes quotidiens ?	Comment ?
	Comment est-ce que vous viviez pendant le placement ?	Est-ce que vous aviez une chambre à vous tout seul ? Est-ce que vous aviez des activités ? Est-ce que vous participiez à des actes quotidiens (ex : la vaisselle) ?

★★★★ Exemples ★★★★

		Est-ce que vous avez changé certaines choses avant et après le placement ? Des choses qui ont évolué, de nouvelles façons de faire ou d'être ?
	Comment est-ce que votre monde était organisé ?	Chambres ; Jeux ; Amis avant – après placement ; Pièce préférée ; Activité spécifique ; Objet qui vous tient à cœur...
	Est-ce que vous aviez l'impression de devoir changer de comportements au sein de la famille d'accueil ?	Donnez-moi des exemples ! Comment ressentiez-vous cela et surtout par rapport à votre famille d'origine ?
	Comment avez-vous été « traité » au niveau de l'éducation de la famille d'accueil ?	Obligations, devoirs, règles ? Libertés, droits ?
	Êtes-vous toujours en contact avec votre famille d'accueil ?	
FIN	Avec du recul, comment voyez-vous ce placement maintenant ?	Est-ce que d'être placé en famille d'accueil vous a aidé ? Est-ce que cela a eu une influence sur votre vie actuelle ? Est-ce que vous auriez aimé que certaines choses se passent autrement ? Qu'est-ce que vous avez compris de tout ça ?
	Est-ce que vous aimeriez me dire quelque chose qui vous tient à cœur sur votre placement ?	Un dernier mot ?

Annexe 2 : Accord de consentement vierge

HES-SO Valais//Wallis – Travail de Bachelor

Formulaire de consentement

Responsable du travail : Laura Nobs

Sujet traité : Les enfants placés en famille d'accueil

Informations : Ce document de consentement est réalisé dans le cadre d'un Travail de Bachelor en lien avec la formation en Travail Social de la HES-SO Valais//Wallis. L'objectif de ces enregistrements est d'avoir un retour sur le vécu des personnes ayant été placées en famille d'accueil durant leur enfance.

Les informations données lors de ces entretiens sont confidentielles, les fichiers audios seront détruits par l'étudiante à la fin de ce travail. Dans cette même continuité, l'étudiante se devra de garder l'anonymat quant aux personnes interviewées.

Sur la base des informations qui précèdent, j'accepte que l'étudiante :

- Enregistre l'interview.
- Utilise les informations pour son travail tout en respectant l'anonymat.

Nom :

Prénom :

Lieu et date :

Signature :

Annexe 3 : Grille d'analyse vierge

Hypothèse 1 : La procédure de placement se déroule de manière conforme pour favoriser le développement de l'enfant

Sous-Hypothèse 1.1 : La famille d'origine collabore au déroulement favorable du placement.

Entretien 1	Entretien 2	Entretien 3	Entretien 4

Sous-Hypothèse 1.2 : L'appropriation de la part du jeune favorise le fonctionnement du placement.

Entretien 1	Entretien 2	Entretien 3	Entretien 4

Hypothèse 2 : La famille d'accueil offre un nouveau cadre affectif sécurisant.

Sous-Hypothèse 2.1 : Le jeune ne vit pas de conflit de loyauté lors de son placement.

Entretien 1	Entretien 2	Entretien 3	Entretien 4

Sous-Hypothèse 2.2 : L'attitude de la famille d'accueil permet à l'enfant de se créer un nouveau monde.

Entretien 1	Entretien 2	Entretien 3	Entretien 4

Autres éléments :